

Les indicateurs du développement socio-économique

Introduction

La quantification et l'analyse de la dimension socio-économique du développement, s'inscrit dans la logique du renforcement de la capacité des populations à s'insérer dans le processus de création des richesses, et à acquérir les aptitudes d'une auto-protection durable contre les divers dénuements aussi bien humains que monétaires. Il s'agit, en outre, de développer la base du capital humain de l'économie par la rentabilisation des ressources humaines et l'orientation de la politique de population vers la création des préalables d'une croissance économique à des taux suffisants.

L'approche méthodologique autour de laquelle s'articule cette partie, consiste en une distinction de deux principales dimensions du thème abordé. La première correspond aux besoins élémentaires qui ont trait à la nutrition, au cadre de vie, à la sécurité personnelle et sociale et à l'infrastructure sociale physique en interaction avec les charges quotidiennes de la vie; déterminants d'une participation plus accrue à l'activité économique. La seconde dimension est relative aux besoins de revenus dont la satisfaction dépend, entre autres, du perfectionnement des aptitudes éducatives et professionnelles, de la formation, des opportunités d'emploi et de gains non salariaux, et de l'accessibilité aux facteurs de production.

Ces dimensions socio-économiques sont évaluées du point de vue niveau et tendance, sur la base des indicateurs¹ de situation et d'apports différenciés en fonction du milieu de résidence et du sexe. La différenciation de ces dimensions selon d'autres caractéristiques dont notamment le niveau de vie, sera menée pour mieux cerner les déterminants de l'insertion de la dimension socio-économique dans la politique de population. Le recours sera aussi fait aux concepts de liaison et d'intégration spatiale pour repérer les priorités parmi les mesures socio-économiques possibles et pour les évaluer du point de vue liaisons² et interaction, en amont et en aval, avec les préalables du développement.

La première section de cette partie est consacrée aux fondements théoriques et empiriques du développement socio-économique et à leurs enseignements en matière de choix et d'analyse des indicateurs susceptibles de cerner les spécificités nationales. La seconde section aborde la dimension économique du développement en se référant à la tendance du PIB par tête en relation avec l'indice du coût de la vie, la dépense annuelle moyenne par personne et l'incidence de la pauvreté. La satisfaction des besoins indispensables comme la consommation alimentaire et

¹ Ex: le taux de mortalité maternelle est un indicateur de situation, et la dépense publique en santé maternelle est un indicateur d'apports.

² Les liaisons en amont se réfèrent aux apports directs et indirects permettant de satisfaire les besoins de type socio-économique et d'identifier les besoins sectoriels et spatiaux d'intégration. Les liaisons en aval représentent les effets induits par la satisfaction d'un besoin socio-économique sur celle d'un autre besoin et permettent d'identifier les externalités positives et de rentabiliser la dimension socio-économique de la politique de population.

non alimentaire et la nutrition, est abordée en interaction avec le niveau de vie. La description des schémas de consommation permettra, par la suite, d'explorer les conditions sous lesquelles le pouvoir d'achat des populations à revenu limité peut-être sauvegardé ou renforcé. La troisième section évalue le potentiel national en ressources humaines et le degré de son insertion dans le processus de formation et de production de biens et services ; dimension approchée par la composition socioprofessionnelle des ménages, le niveau et les formes d'emploi, le risque du chômage et les sources de revenu. Cette dimension est complétée par l'analyse des schémas d'investissement et de production des ménages, et ce dans le but d'appréhender le moyen par lequel les activités génératrices de revenu peuvent être rentabilisées et utilisées comme support d'amélioration des niveaux de vie déficients.

Comme il serait plutôt absurde de supposer qu'un développement économique puisse se déclencher en l'absence d'une infrastructure sociale physique, particulièrement en milieu rural, le besoin déclaré des populations en équipements communautaires socio-économiques, est analysé à la quatrième section en termes d'équipements des douars ruraux et de priorités sociales aussi bien urbaines que rurales. La garantie des revenus durables passe aussi par le renforcement des circuits formels de sécurité sociale protégeant les populations de la dégradation excessive des conditions de vie induite par les chocs externes comme l'invalidité du soutien économique, l'inflation, la sécheresse et les inondations. Cette dimension est explorée à la cinquième section où les mesures socio-économiques d'accompagnement du développement, sont abordées à travers l'accès des populations aux transferts en espèces et en nature, aux emprunts à usage domestiques et à la sécurité sociale et publique. La sixième section est consacrée à la tendance des indicateurs composites en comparaison avec des pays de même niveau de développement que le Maroc. Cette section propose, en outre, une sélection d'indicateurs de suivi et de contrôle de la dimension socio-économique de la politique de développement. Telles qu'elles se dégagent de l'analyse de diverses dimensions abordées par cette partie, les mesures socio-économiques susceptibles d'aider à la formulation d'une politique intégrée de développement sont présentées en synthèse générale. L'annexe est consacrée aux concepts et définitions des indicateurs socio-économiques et à leur tendance récente.

I. Développement socio-économique: Approche et spécificités nationales

I.1. Approche empirique du développement socio-économique:

◆ Les préalables macro-sociaux comme levier incontournable de la croissance économique à des taux supérieurs.

La sélection des indicateurs reflétant le degré de développement socio-économique, est d'autant plus fondée qu'elle se réfère à une notion précise du développement. Dans la littérature, le terme "développement", désigne un large éventail de conceptions couvrant non seulement la croissance économique mais aussi les objectifs et les valeurs de type social, culturel et politique assignés par une société donnée et axés sur l'épanouissement de l'individu en tant que clé de voûte du progrès. En plus de ces impératifs de base (sociaux, politiques, économiques, culturels et éthiques), la notion du développement s'étend actuellement à l'"humain", au "durable", à la démocratie et aux droits de l'homme. Ce caractère évolutif de la notion de développement en fait un processus d'élargissement des possibilités de choix offertes aux individus en matière de bien-être. La qualité de vie (vivre longtemps et en bonne santé), l'accessibilité aux ressources

garantissant des conditions décentes de vie et le droit aux connaissances, au savoir et au savoir-faire, ne constituent que les possibilités essentielles du développement. Une grande importance est de plus en plus accordée aux possibilités de choix comme la liberté politique, économique et sociale et "l'opportunité de faire preuve de créativité et de productivité, de pouvoir vivre dans le respect de soi-même et dans le respect des droits de l'homme³".

La relativité culturelle du développement soutient la fixation des indicateurs socio-économiques en fonction du niveau de développement sous prétexte que les pays en développements ont des valeurs et des intérêts différents des pays développés. Ce point de vue se heurte à la solidité de la conception et de la consistance du développement. Il est d'autant plus réfutable qu'il s'efforce de maintenir les pays en développement dans une position inférieure, et qu'il soutient la différenciation des indicateurs de mesure du progrès social et économique en fonction du degré de développement. A titre d'illustration, le Rapport mondial sur le développement humain 1998, définit deux indicateurs de pauvreté humaine (IPH-1 et IPH-2), l'un pour les pays en développement et l'autre pour les pays développés. Parce que la délimitation du groupe "pays développés" n'échappe pas à l'arbitraire et parce que d'importantes poches de pauvreté relative persistent dans la quasi-totalité des pays développés, la spécification d'un indicateur composite relativement consistant pour un groupe restreint de pays, risque de déguiser les inégalités inter et intra pays de la communauté internationale. Cette discrimination vis-à-vis des indicateurs de développement, tend, en outre, à consacrer l'idée selon laquelle la marginalisation sociale ne peut être définitivement éradiquée que dans les pays économiquement développés.

Bien que les ressources de développement varient dans l'espace, l'objet ultime des politiques de développement est la promotion des conditions humaines minimales universellement reconnues, à savoir la santé, la nutrition, l'éducation, le logement, la communication et la sécurité. D'autres conditions implicitement indispensables à une vie décente, sont universellement admises, en l'occurrence l'eau potable comme ressource pour une bonne santé, la scolarisation en tant que moyen d'éducation et le revenu en espèce ou en nature comme prémices d'une nutrition satisfaisante. Dans la présente partie de ce document, le développement est défini tel qu'il est représenté et agréé par les Nations Unies dans le sens qu'il couvre le progrès accumulé dans des domaines aussi bien économiques que sociaux: agriculture, industrie, commerce, transport, énergie, revenu, investissement, santé, nutrition, éducation, logement, sécurité public et sociale, communication, science et technologie. Bien que globales et exhaustives, ces composantes universelles du développement peuvent être davantage explicitées pour mieux refléter les disparités sexospécifiques, sociales, spatiales et régionales. Ces disparités engendrent une progression inégale de l'aptitude des populations à se prendre en charge et à se protéger contre les divers dénuements sociaux et économiques. Il s'agit d'évaluer le degré d'équité de la répartition des fruits de la croissance économique et du niveau d'intégration de l'ensemble des franges de la population dans le processus de renforcement des capacités humaines.

Le désenclavement social des zones rurales, la gouvernance des politiques de développement, la proximité de l'infrastructure sociale physique locale, administrative, financière,

³ PNUD (1998): Rapport mondial sur le développement humain.

éducative et sanitaire, l'impact des normes et résistances culturelles sur l'accès des jeunes générations à l'investissement dans le développement humain et les priorités locales et sociales des populations, sont autant de dimensions dont la quantification contribue à mieux cerner les préalables d'un développement à visage humain, durable et tourné vers l'ensemble des couches sociales marocaines. D'autres indicateurs hautement corrélés au niveau de développement comme les taux de pauvreté absolue, d'urbanisation, d'équipement des ménages en biens durables, en électricité, en réseau d'eau potable et en logement en dur, de féminisation de la population active et des effectifs scolarisés, de dépendance démographique et de la contribution des secteurs secondaire et tertiaire à la formation du PIB, doivent être pris en considération. A cette série d'indicateurs, s'ajoutent la maîtrise de l'inflation, de la pollution de l'environnement, du chômage et de la criminalité. Bien que ces dimensions soient fondamentales dans l'évaluation du bien-être des populations, elles sont rarement adoptées parmi les critères universels du niveau de développement pour des raisons liées, entre autres, à l'indisponibilité de données fiables et comparables.

La portée multidimensionnelle de la perception et même de la conception du développement indique que les facteurs sociaux et le développement social doivent être conjointement considérés avec les facteurs économiques et le développement économique. Cette vision a toujours été soutenue en tant qu'approche intégrée du développement par les institutions des Nations Unies (Commission du développement social, Conseil économique et social et Assemblée Générale). Bien qu'elle requière en retour l'élaboration de données et d'indicateurs sociaux spécifiques, cette vision globale du développement permet de rendre compte de la proportion de la population qui est privée des conditions spécifiées de vie ou qui n'atteint pas des seuils donnés de nutrition, santé, éducation (alphabétisation et scolarisation), logement, revenu, dépense de consommation, proximité de l'eau potable, de l'infrastructure routière, des équipements administratifs et financiers, etc. Cette perception socio-économique du développement, permet en outre d'insister sur le degré de diffusion du développement à travers l'évolution de l'ensemble de ses dimensions et sur le degré d'intégration des populations dans l'œuvre du développement.

Les dernières années ont été marquées par la formulation de nouveaux indices composites de développement utilisés comme critères de classement des pays et des groupes de pays en fonction du développement humain. La portée de ces indices renseigne sur les insuffisances combinées en ressources, revenu, longévité, qualité de vie et accessibilité aux facteurs d'auto-protection durable contre les divers dénuements. Ces indicateurs synthétisent des agrégats économiques comme le PIB/tête et des paramètres socio-démographiques comme la longévité et l'éducation. Compte tenu de la portée de ces indicateurs, l'efficacité d'une stratégie de développement est tributaire des conditions de vie et des aptitudes éducatives et professionnelles engendrées par le processus de croissance économique et d'investissement dans les capacités humaines; garanties fondamentales de la perpétuation de la création des richesses et du maintien des taux de croissance à des niveaux suffisants. Trois principaux indicateurs composites de type socio-économiques fondent l'évaluation et la comparaison des niveaux de développement humain atteint dans les divers pays. Tels qu'ils sont explicités à l'annexe 1, ces indicateurs sont l'IDH ou indicateur de développement humain s'apparentant à un indice composite de

l'espérance de vie à la naissance, de l'éducation, de l'alphabétisation et du niveau moyen de revenu; l'ISDH ou indicateur sexospécifique de développement humain permettant de refléter les disparités sociologiques entre les hommes et les femmes en matière d'alphabétisation, scolarisation, espérance de vie et participation à la réalisation du PIB; et l'IPH4 ou indicateur de la pauvreté humaine dont l'estimation est focalisée sur les domaines envisagés par l'IDH mais cette fois-ci du point de vue dénuement en termes économique, de survie, de nutrition et d'instruction.

1.2. Spécificités socio-économiques nationales :

- ◆ ***Pour une prise en considération des disparités spatiales, régionales et sociales et des résistances et normes culturelles dans l'évaluation de la diffusion des facteurs de développement.***

Évalués au point moyen, les indicateurs socio-économiques permettent, certes, d'apprécier le niveau de développement atteint à l'échelle nationale mais ils demeurent analytiquement limités eu égard à la forte dispersion de la répartition spatiale et sociale de l'investissement dans les préalables sociaux et économiques du développement. Dans les zones rurales les plus enclavées et les plus défavorisées, l'accessibilité aux équipements sociaux éducationnels et sanitaires, demeure aussi entravée par des normes voire des résistances culturelles essentiellement attribuables à l'ignorance des avantages espérés et à la pauvreté sous ses formes monétaire et humaine. Autrement dit, l'iniquité de la répartition de l'investissement dans les capacités sociales et économiques des populations, engendre une progression inégale des indicateurs socio-économiques tant élémentaires que composites. Constatons⁵ à titre d'illustration comment les indicateurs fondamentaux du développement se modifient dans l'espace et selon les couches sociales, et comment ils subissent l'influence des résistances culturelles:

-En 1994, le taux d'analphabétisme des femmes s'élève de 35,8% à la ville de Rabat à 96,5% aux sections rurales de la province d'Essaouira; la moyenne nationale (67,0%) n'est donc qu'une approximation grossière de l'accès des femmes aux aptitudes de la lecture et de l'écriture. Pour les hommes, le taux d'analphabétisme minimum a été observé à Machouar-Casablanca (14,3%) contre un maximum à la section rurale de la province de Chichaoua (76,4%); le taux d'analphabétisme masculin était de 41% pour les hommes.

-Le taux de scolarisation des "8 à 13 ans" s'est élevé en 1994 de 18,0% dans la zone rurale de la province de Tan-Tan à 91,5% dans la zone urbaine de la province de Sidi Bernoussi-Zenata. Cet écart est plus accentué pour les fillettes et est révélateur des disparités spatiales qui entravent l'égalité de diffusion du développement humain.

⁴ Les variables retenues dans l'élaboration de l'IPH sont l'insuffisance de la longévité mesurée par la proportion de personnes risquant de décéder avant l'âge de 40 ans, le manque d'instruction ou la proportion d'adultes analphabètes, et le dénuement économique ou le manque de conditions de vie décentes sur le plan économique, mesuré par les proportions respectives d'individus privés de l'accès à l'eau potable et aux services de santé, et par le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition (insuffisance pondérale).

⁵ Certaines des considérations qui suivent ont été aussi adoptées par le Rapport nationale sur le développement humain de 1997. Ce rapport a été conjointement élaboré par le PNUD et le Ministère chargé de la Prévision Economique et du Plan.

-Comme dans la quasi-totalité des pays en développement, les 10% des marocains les plus aisés réalisaient en 1991 plus de 30% de la masse globale des dépenses de consommation. Cette part dans la masse des dépenses était limitée à 2,7% pour les 10% des marocains les plus défavorisés. Face à cette répartition inégale des dépenses de consommation, le niveau moyen de vie n'a qu'une portée statistique limitée. Cette répartition des niveaux de vie reflète en fait une forte dispersion des revenus. L'assimilation du PIB par habitant à un indicateur de satisfaction des besoins, devrait être nécessairement affinée par les indices de la distribution des revenus ou au moins des dépenses de consommation. En tant que principale composante de l'IDH, le niveau moyen du revenu demeure donc limité quant à une représentation fidèle des niveaux de consommation, de nutrition et de jouissance des autres avantages matériels. La prise en compte des coefficients indiquant le degré d'équité de la répartition des niveaux de revenu, permettrait non seulement de mieux interpréter les niveaux moyens mais aussi et surtout de faire de l'équité de la répartition des niveaux de vie un objectif permanent des politiques de développement.

-En milieu rural, l'accessibilité aux prestations sociales n'est pas uniquement attribuée à l'indisponibilité voire l'éloignement des équipements communautaires de base; elle est aussi induite par les résistances culturelles vis-à-vis de l'investissement dans le développement humain féminin en particulier. En 1998, des raisons comme " les filles refusent d'aller à l'école ", " les filles n'ont pas besoin d'aller à l'école " et " la coutume fait que les filles ne soient pas scolarisées " ont été respectivement observées dans 16,7%, 34,6% et 38,5% des douars. La raison de non-scolarisation assimilée au fait que " l'instituteur est un homme " est relevée dans 9,0% des douars. Parallèlement, la proportion des douars où les femmes malades sont réticentes vis-à-vis d'un corps médical constitué d'hommes, est de 62,4% ; le pourcentage de douars où les femmes consultent, en cas de maladie, un guérisseur ou un "darh", est de 75,3%. Il découle de ces paramètres que la diffusion de l'infrastructure sanitaire et éducative est, certes, nécessaire, mais elle demeure insuffisante tant qu'elle n'est pas sociologiquement accompagnée. Il s'agit de prendre en considération les perceptions culturelles locales susceptibles d'entraver l'accessibilité de la population aux équipements communautaires.

Cette disparité spatiale, sociale et culturelle de l'accessibilité aux avantages sociaux, engendre un processus sélectif de renforcement des capacités humaines et fait de la moyenne des indicateurs socio-économiques un agrégat devant être nécessairement complété par une analyse de sensibilité. Les éléments entrant dans le calcul de l'IDH, l'ISDH et l'IPH sont aussi sujets à de fortes variations au sein d'un même pays de sorte que leurs moyennes nationales sont sujettes à une forte dispersion et donc de portée statistiquement limitée. Ces indicateurs composites tendent, en outre, à déguiser l'acuité des dénuements qu'observent certaines couches sociales en matière d'activité, d'alphabétisation et de scolarisation des femmes en particulier. Ce constat s'applique surtout aux zones essentiellement rurales où les normes sociales et les fondements culturels font de l'instruction et de l'activité salariée de la femme des pratiques largement prohibées. Un recours direct aux variables entrant dans le calcul de tels indicateurs et une différenciation spatiale et sociale de leur niveau, constituent l'outil statistique le plus adapté à l'identification des domaines sociaux et économiques les plus déficients et des populations les plus exclues des préalables du développement.

Tels qu'ils sont retenus par le PNUD, les indicateurs composites de développement se limitent à l'alphabétisation, la scolarisation, le niveau moyen de revenu, la participation différenciée de la femme à la création des richesses nationales, les statuts socioprofessionnels, la nutrition des "moins de 5 ans", et à l'accès à l'eau potable et aux soins sanitaires. Ils sont de ce fait insuffisants quant à une représentation de l'ensemble des conditions socio-économiques nationales. Ils doivent être complétés par des indicateurs sur la nutrition, la consommation, les conditions d'habitation (type de logement, strate d'habitation, assainissements liquide et solide), l'emploi, le chômage, le sous emploi et l'accès à l'infrastructure sociale physique (électricité, routes goudronnées, écoles, dispensaires, ...), aux facteurs de production, aux circuits formels de sécurité sociale, à la sécurité publique et aux moyens financiers. Les schémas de production et de consommation ainsi que l'incidence de la pauvreté relative et/ou absolue, s'inscrivent aussi parmi les indicateurs clés dans le sens qu'ils permettent de rendre compte des modes de survie des populations, de leurs consommations de base, de leurs sources de revenu et de la façon par laquelle elles surmontent les dénuements économiques imprévus et les chocs externes.

II. Economie, consommation, nutrition et pauvreté

Compte tenu des considérations conceptuelles ci-dessus abordées et de l'objet assigné à cette partie, l'évaluation du niveau et de la progression du développement socio-économique, est fondée ici sur la tendance comparée des agrégats macro-économiques et des variables qui leurs sont fortement corrélées comme la consommation, la nutrition et la pauvreté.

II.1. Niveaux de vie, nutrition, pauvreté et coût de la vie

La croissance du produit intérieur brut (PIB) par tête est manifestement l'indicateur économique le plus global mais aussi le plus significatif en matière d'analyse de la capacité d'une économie à financer la politique de développement socio-économique. Le niveau moyen auquel s'établit cette croissance le long des années 1990, témoigne d'un ralentissement de l'activité économique par comparaison à la période 1983-90 (cf. annexe 2). Le fléchissement relatif et progressif de l'indice du coût de la vie (ICV) (de 8,0% en 1991 à 1,0% en 1997) tend à contrecarrer l'effet du ralentissement de la croissance économique sur le pouvoir d'achat de la population. Pour les raisons ci-dessus évoquées (point 2.1, section I), la tendance du PIB et de l'ICV ne permet pas de mener une analyse fine de la condition socio-économique des populations. Autrement dit, le PIB par tête ne se prête pas à l'analyse du niveau et de la répartition des niveaux de vie. Les dépenses de consommation par an et par tête sont alors utilisées comme indicateurs du bien-être économique des ménages et des individus. Les données annexées à cette partie révèlent que, de 1985 à 1991, la consommation des ménages s'est accrue en volume à raison de 5,0% en milieu urbain et de 4,1% en milieu rural, soit 5,1% à l'échelle nationale. Durant la même période, le coefficient de Gini (va de 0 - égalité complète- à 1 -inégalité complète-) a observé une tendance à la baisse (0,408 en 1985 contre

⁶ Dans les pays en développement comme dans les pays les moins avancés, les indices numériques de la pauvreté humaine et monétaire, doivent constituer une partie intégrante des indicateurs socio-économiques. Ces indices se trouvent à la base des indicateurs du développement eu égard à la forte interaction entre la précarité des niveaux de vie, l'éducation, la santé, l'espérance de vie à la naissance, le niveau de revenu et l'intégration sociale sous ses diverses formes: emploi, activités génératrices de revenus, participation civique, égalité des chances, etc. C'est ce que soutient le Rapport mondial sur le développement humain de 1997 qui fait de l'allègement de la pauvreté humaine et de la planification de son éradication une priorité absolue.

0,393 en 1991), et la part des 10% les plus aisés dans la masse globale des dépenses a reculé de 31,7% en 1985 à 30,8% en 1991; celle du décile le plus pauvre s'est légèrement améliorée. Ceci signifie que les inégalités sociales vis-à-vis des dépenses de consommation ont été pratiquement maintenues au même niveau le long de cette période. Autrement dit, le processus d'ajustement ne s'est pas significativement accompagné d'une concentration de la redistribution des dépenses de consommation et, corrélativement, n'a pas engendré d'appauvrissement relatif des couches les plus défavorisées. Les effets de ce programme ont probablement tardé à affecter le niveau de vie des ménages par le biais de la quasi-stagnation des dépenses sociales et l'accentuation du chômage des membres susceptibles d'exercer les activités salariées les plus lucratives (cas des diplômés).

La répartition de la masse globale des dépenses de consommation en faveur des couches à revenu moyen et faible, serait le résultat d'une tendance à la saturation des besoins des couches les plus aisées et d'une maîtrise relative des prix des produits entrant dans la consommation de masse. Deux principaux enseignements en découlent, à savoir l'influence positive de la croissance économique sur l'incidence de la pauvreté et le passage d'une proportion de la population d'un niveau de vie déficient à un niveau juste supérieur à la ligne de pauvreté. De 1985 à 1991, l'incidence de la pauvreté rurale régressait à raison de 9,2% par an (2,4% de 1971 à 1985) grâce à une relance de l'activité agricole, principale source de revenu en milieu rural. Quelle que soit l'approche retenue, la pauvreté a enregistré un recul notable, de 1971 à 1991. Cette solidité de la régression de la pauvreté est, certes, imputable à l'accès de la population aux caractéristiques associées à un niveau de vie élevé (éducation, formation, activités lucratives, services sociaux, infrastructure physique et planification familiale, etc.); mais il est important de s'interroger sur les options de politique économique ayant contribué au maintien de cette régression. Durant la même période, des agrégats comme le PIB et la consommation finale ont enregistré une progression soutenue. Les dépenses sociales dont l'apport au niveau moyen de vie est susceptible d'activer le recul de la pauvreté, ont généralement observé un ralentissement relatif sous l'effet de la rationalisation des dépenses publiques préconisée par le programme d'Ajustement Structurel de 1983. Abstraction faite sur la maîtrise de l'inflation, cette tendance s'est poursuivie à un rythme modéré au cours de la période 1991-98. Observé depuis 1970, le processus de régression de la pauvreté se heurte actuellement à de telles difficultés économiques et risque de s'estomper. Cette conjoncture est aussi alourdie par la modestie de la pluviosité et la fixation de l'incidence du chômage urbain au-dessus de la ligne de 20%.

Sur le plan de la nutrition, la comparaison de la structure de l'apport énergétique en calories protéiques, lipidiques et glucidiques à une structure souhaitable révèle d'abord que le régime alimentaire du marocain est hyper glucidique, que l'apport énergétique des protéines et des lipides est inférieur aux limites souhaitées, et que le régime alimentaire est mieux équilibré en milieu urbain qu'en milieu rural. En 1985, 68,8% de l'apport énergétique sont attribués aux calories glucidiques (le niveau souhaitable se situe entre 45 et 55%). L'apport énergétique des protéines et des lipides représente respectivement 9,1% et 22,1% bien que les normes souhaitables se situent respectivement entre 12 et 15% et 25 et 35%. La ration urbaine est, en outre, moins glucidique (62,7%) que la ration rurale (72,4%). Cette ration est aussi plus riche en calories protéiques en milieu urbain qu'en milieu rural (respectivement 9,6% et 8,8%). Les données révèlent en outre que la ration alimentaire est essentiellement basée sur les céréales. Celles-ci satisfont l'essentiel du besoin du corps en calories (61,4% en milieu rural et 46,7% en milieu urbain), en protéines (71,0% en milieu rural et 52,0% en

milieu urbain) et en fer (38,5% en milieu urbain et 58,8% en milieu rural). Ces niveaux moyens indiquent que les ruraux, producteurs des denrées alimentaires, ne sont pas forcément les mieux nourris et que l'équilibre de la ration alimentaire ne dépend que du niveau de revenu. Approché par la dépense totale annuelle par personne, le revenu par tête est deux fois plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. Il en découle que l'équilibre de la ration alimentaire devrait nécessairement se dégrader à mesure que le niveau de revenu baisse.

II.2. Schémas de consommation alimentaire

Les ménages urbains et ruraux consacrent respectivement 40,3% et 54,5% de leur budget de consommation aux dépenses alimentaires et les élèvent respectivement de 0,788% et 0,869% suite à toute augmentation de leur revenu⁷ de 1%. Conformément à la loi d'Engel⁸, ces paramètres confirment l'accès relativement limité des populations rurales à la consommation alimentaire. Ils indiquent que tout gain additionnel bénéficiant aux revenus limités servirait systématiquement dans l'amélioration de la nutrition des populations rurales en particulier. La formulation d'une stratégie alimentaire tournée vers ces populations requiert en retour l'identification des denrées essentiellement consommées par les couches modestes ou défavorisées et dont la stabilité des prix est socialement sollicitée. La comparaison des schémas de consommation alimentaire des 20 % les plus défavorisés (quintile 1), et des 20 % les plus aisés (quintile 5), permet d'identifier les denrées essentiellement consommées par la population à revenu limité. Les principaux constats qui se dégagent de cette comparaison, sont les suivants.

En matière de stratégie d'amélioration de la nutrition des populations rurales, tous les paramètres convergent vers la formulation d'une politique alimentaire intégrée avantageant l'équilibre entre les productions vivrières, le micro élevage, les cultures industrielles utilisatrices de main d'œuvre et la diversification des activités génératrices de revenu dans l'espace agricole. La structure du budget consacré aux céréales et aux produits à base de céréales, révèle que les biens dont la part dans le budget alimentaire diminue à mesure que le niveau de vie s'élève, sont restreints au blé tendre (en grains et en farine), à l'orge en grains et aux pâtes alimentaires. Ces produits céréaliers constituent donc la consommation de base des couches à faibles revenus et toute protection de leur demande aurait un apport appréciable à la nutrition de la population. L'analyse du schéma de consommation des sucres indique que plus le niveau de vie est bas, plus le sucre est consommé sous ses deux formes "en pain" ou "en poudre". Et, inversement, plus le niveau de vie s'élève, plus la consommation du sucre en morceaux se développe. Plus précisément, plus de 90% des dépenses en "sucre et produits sucrés" des ruraux les moins aisés, sont absorbées par le sucre en pain et en poudre. Le sucre en pain est en fait la principale acquisition des ruraux quelle que soit la tranche de niveau de vie. La différence des prix a, en revanche, pu modifier, quoique d'une façon modérée, la structure de la consommation du sucre en faveur du sucre en poudre.

Le lait est essentiellement consommé frais dans les zones rurales; alors qu'en milieu urbain, c'est le lait traité qui accapare une forte proportion (45,5 %) du budget destiné à l'acquisition des produits laitiers par les populations les plus défavorisées; cette proportion n'atteint que 3,0% en

⁷ Il s'agit exactement de l'élasticité-dépense totale de la demande de biens et services alimentaires, calculée sur la base de l'échantillon en coupe transversale de l'ENNVM 1990/91.

⁸ Cette loi stipule que plus le coefficient budgétaire de l'alimentaire est élevé, plus le niveau de vie est faible.

milieu rural. Ceci signifie que tout schéma d'amélioration de la consommation des produits laitiers par les ruraux est appelé à tenir compte du fait que cette consommation peut être renforcée par l'amélioration des circuits d'approvisionnement du monde rural en produits laitiers dont notamment ceux destinés aux enfants. Si, en outre, la consommation des corps gras comme l'huile de graine et le beurre demeure prépondérante en milieu urbain, celle des ruraux est marquée par le recours à l'huile d'olive en tant que substitut du beurre et de l'huile de graine. Ceci signifie que le schéma de consommation des corps gras en milieu rural, est aussi influencé par l'autoconsommation de l'huile d'olive. Cette influence limite en effet l'avantage que devrait tirer la population rurale de toute administration des prix des huiles de graines et du beurre.

Il découle de ce qui précède que le sucre en poudre, la farine nationale de blé tendre et l'huile de graine forment l'essentiel de la consommation alimentaire des couches défavorisées en particulier. La protection voire le renforcement de la demande de ces produits, s'inscrit dans la logique de la sauvegarde du pouvoir d'achat des niveaux de vie les plus bas. Cette option de la politique alimentaire n'atteindrait massivement les populations rurales cibles que si des mesures d'accompagnement sont mises en œuvre tel que le renforcement des circuits d'approvisionnement, de l'infrastructure routière et de l'électrification du monde rural. Compte tenu de l'apport de la production vivrière à la consommation alimentaire en milieu agricole, l'amélioration de la productivité des cultures de subsistance et du petit élevage, s'inscrit aussi parmi les facteurs renforçant la nutrition de la population.

III. Ressources humaines, emploi et schémas de production

III.1. Investissement dans les ressources humaines

L'éducation (scolarisation et alphabétisation), la formation et la qualification professionnelles ainsi que le perfectionnement et l'apprentissage sur le tas, constituent les principaux supports de l'investissement dans les compétences humaines au Maroc. En qualifiant les ressources humaines et en renforçant le capital humain, ces supports sont incontournables pour tout développement humain et économique. Rappelons que la scolarisation est la clé de voûte du processus d'investissement dans les compétences humaines et qu'en l'absence d'une éducation généralisée diplômante et alphabétisante, la qualification des ressources humaines ne peut être que sélective dans le sens qu'elle n'engendre pas une insertion de l'ensemble de la population active dans le processus de création des richesses. L'éducation, l'alphabétisation et la formation étant abordées au niveau de la partie 'Indicateurs socio-démographiques', cette section se limite à l'analyse de l'interaction de l'investissement dans les aptitudes professionnelles avec la scolarisation et les modes de formation et d'apprentissage.

La formation professionnelle formelle étant conditionnée par la scolarisation (au moins à l'enseignement fondamental), l'inégal accès à l'éducation ne peut donc qu'engendrer d'importantes disparités vis-à-vis de l'acquisition du savoir-faire et des performances professionnelles. Autrement dit, la fréquentation des écoles de formation professionnelle est essentiellement le fait d'une frange de la population scolarisée. En 1998, les ruraux, bénéficiant de la formation professionnelle, sont estimés à des taux dérisoires: 0,9 % pour les hommes et 0,3% pour les femmes. Cette proportion s'élève respectivement à 7,1% et à 5,2% en milieu urbain. Ces écarts sont aussi bien le produit d'une diffusion spatiale inégale de la scolarisation et, par-là même, de la formation que d'une tendance à la

résidence en milieu urbain des ruraux ayant bénéficié de l'éducation et/ou du perfectionnement des aptitudes professionnelles. En matière d'investissement dans les compétences professionnelles, les ruraux n'enregistrent le même degré d'accès que les citadins qu'en matière d'apprentissage d'un métier sur le tas. Ainsi, la population âgée de 7 ans et plus ayant appris un métier s'élève à 13,9% pour les hommes et à 18,8% pour les femmes en milieu urbain contre respectivement 8,9% et 25,9% en milieu rural. Là aussi, la différenciation de la formation en fonction du domaine, révèle que l'apprentissage des métiers les plus prometteurs est essentiellement réservé aux citadins. En effet, les métiers appris par les femmes rurales adultes (15 ans et plus), demeurent marqués par l'élevage de bovins, ovins et caprins (21,3%), le tissage (10,0%), la broderie manuelle (6,0%), la tapisserie (5,7%), les couvertures (5,3%), la vannerie (2,0%), l'élevage de volaille (2,0%), le tricot (1,6%), les nattes (0,6%) et le crochet (1,1%). Dans les villes, les métiers appris par les femmes adultes concernent la broderie manuelle (10,5%), la couture (9,1%), le tissage (4,2%), la broderie mécanique (3,8%), le tricot (3,7%), la tapisserie (2,5%), la confection (2,2%), le crochet (2,1%) et le tissage (4,2%).

La proximité des établissements de formation ainsi que la diversité des possibilités d'apprentissage d'un métier, renforcent donc la capacité professionnelle des citadins en comparaison celle des ruraux. Cet avantage des citadins s'ajoute à celui de leur accessibilité à l'éducation et à la formation formelle et induit non seulement un renforcement des aptitudes de la population urbaine au détriment du reste de la population mais aussi des écarts sociaux notables en matière de distribution des revenus salariaux et, par la même, des niveaux de vie.

Tableau 1: Répartition de la population âgée de 7 ans et plus selon l'accès à la formation et à l'apprentissage d'un métier (en %)

Type de formation	Urbain			Rural			Total
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	
Formation professionnelle	7,1	5,2	6,1	0,9	0,3	0,6	3,6
Apprentissage d'un métier	13,9	18,8	16,4	8,9	25,0	17,1	16,8
En cours de formation	0,6	0,7	0,7	0,2	0,2	0,2	0,4
Aucune formation	78,4	75,3	76,8	90,0	74,5	82,1	79,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique, ENBTF 1997/98.

III.2. Emploi et niveau d'insertion professionnelle

Les données les plus récentes sur le niveau d'activité de la population concernent le premier trimestre de l'année 1999 et s'inscrivent dans la logique de l'évolution récente de l'emploi. Compte tenu des concepts et définitions de l'occupation économique et du chômage (cf. annexe 1), le niveau d'activité de la population peut être d'abord caractérisé au premier trimestre de l'année 1999 et en 1997/98 par les constats suivants:

-La proportion de la population adulte (15 ans et plus) pourvue d'un travail (taux d'emploi) au sens économique du terme, s'établit au premier trimestre 1999 à 48,0%, soit un volume d'emploi de 8994000 personnes actives occupées ; le reste de la population active (1443000 personnes actives) étant en chômage. Plus précisément, le taux d'activité s'est établi au premier trimestre de l'année 1999 à 48,9% en milieu urbain contre 64,9% en milieu rural, soit un taux national d'activité de 57,7%. Estimée à 10 437 000 personnes, la population active est sujette au chômage à raison de 21,9% en milieu urbain et de 5,6% en milieu rural, soit 13,8% à l'échelle nationale. La population

féminine observe un taux d'activité relativement réduit en milieu urbain (24,2%) qu'en milieu rural (44,8%), soit respectivement 74,8% et 85,2% pour les hommes. La comparaison des taux d'activité des populations masculine et féminine âgées de 15 ans et plus en 1997/98, révèle que la participation des hommes à l'activité économique (82,1%) est presque deux fois plus importante que celle des femmes (44,7%). A cette même période, la participation de la femme urbaine à la vie active (32,5%) était aussi plus que deux fois moins importante que celle des hommes (76,4%). En milieu rural, même si la participation de la femme à la vie active est importante (60,6% en 1997/98), elle n'atteint pas le niveau d'activité de l'homme (90,1%). Cette participation relativement forte de la femme rurale à l'activité économique résulte, entre autres, de la possibilité de concilier entre le statut d'aide familiale et l'activité ménagère en milieu rural.

-De 1987 à 1998, le taux d'activité de la femme a progressé de 7,4 points en milieu rural et de 9,2 points en milieu urbain contre respectivement 3,8 et 3,3 points pour les hommes. Il en découle que l'amélioration et la participation de la femme à l'activité économique sont significatives par comparaison à l'homme et que cette avancée du niveau d'activité féminine doit être traitée avec précaution eu égard à la forte incidence du chômage parmi les femmes citadines et du sous-emploi et du statut professionnel d'aide familiale non rémunérée parmi les femmes rurales. Bien que ce statut ait régressé, de 1987 à 1998, de 84,2% à 69,4% en milieu rural, il est encore prédominant dans cet espace.

-Abordée du point de vue composition selon le genre, l'âge et le diplôme, la population active se caractérise au premier trimestre 1999 par un taux de féminisation de 25,3% en milieu urbain et de 34,7% en milieu rural. Ce taux s'établit respectivement à 32,7% et 13,6% pour la population en chômage et est révélateur de la vulnérabilité relative des femmes citadines au chômage. En milieu urbain comme en milieu rural, le niveau d'activité le plus élevé est enregistré par les tranches d'âges '25 à 34 ans' et '35 à 44 ans'. Calculé pour ces tranches d'âge, le taux d'activité est respectivement de 63,6% et 62,4% en milieu urbain et de 71,5% et 72,4% en milieu rural. Inversement, les taux de chômage les plus élevés sont observés pour les '15 à 24 ans' suivis des '25 à 34 ans'. L'incidence du chômage parmi ces groupes d'âges, est respectivement de 37,1% et 29,9% en milieu urbain et de 9,1% et 6,6% en milieu rural. Parallèlement, ce sont les personnes d'un niveau d'études supérieures qui observent à la fois les taux d'activité et de chômage les plus élevés. Ces taux se fixent respectivement à 72,0% et à 28,8% à l'échelle nationale.

-Bien qu'il tende à se généraliser à l'ensemble de la population active, le chômage frappe en premier lieu les femmes citadines (28,2%), les citadins de 15 à 24 ans (37,1%) et de 25 à 34 ans (29,9%) et l'ensemble des actifs citadins et ruraux d'un niveau d'études moyen (27,5%) ou supérieur (28,8%). La nouvelle donne du chômage au Maroc est, vraisemblablement, sa tendance à recruter parmi l'ensemble des actifs citadins, et ce indépendamment de leur âge et leur niveau d'instruction. En une année, du premier trimestre 1998 au premier trimestre 1999, l'incidence du chômage s'est significativement élevée pour toutes les composantes de la population active (hommes, femmes, jeunes, adultes, diplômés et non diplômés). A l'échelle de l'ensemble de l'urbain, cette tendance à la généralisation du chômage s'est concrétisée par un passage du taux de chômage de 19,0% à 21,9%. Du premier semestre 1996 (4,0%) au premier trimestre 1999 (5,9%), l'incidence du chômage rural s'est aussi légèrement élevée. Cette tendance du chômage rural ne doit en aucun cas déguiser la forte vulnérabilité de la population active rurale au sous-emploi. Ce sont en fait les femmes actives rurales

qui sont les plus sujettes au sous-emploi sous ses diverses formes. En effet, la femme rurale se caractérise certes par un taux d'activité relativement élevé et un taux symbolique du chômage, mais elle est moins occupée par l'activité professionnelle (3h 39mn par pratiquante et par jour en 1997/98) que par les travaux domestiques et ménagers. La femme citadine qui observe un taux d'activité relativement réduit, consacre, en revanche, moins de temps aux activités ménagères et plus de temps aux occupations lucratives (4h 55mn par pratiquante et par jour). Plus précisément, le temps moyen consacré à l'activité économique, s'établit à 25h 33mn par pratiquante et par semaine en milieu rural et s'élève à 34h 25mn par pratiquante et par semaine en milieu urbain.

-Le niveau auquel s'établit le risque du chômage montre que, quel que soit le milieu de résidence, l'épreuve du chômage des diplômés est pratiquement vécue de la même façon même si les opportunités d'emploi des lauréats des écoles supérieures et des universités sont plus nettes en milieu urbain. Il s'agit en effet d'une intégration spatiale des marchés urbain et rural d'emploi faisant en sorte que l'occupation des diplômés ne soit pas différenciée par le milieu de résidence. Attribué en partie à l'absence de mécanismes d'intermédiation, ce décalage qualitatif entre l'offre et la demande de travail renseigne aussi sur l'inadaptation des progrès relatifs d'éducation et de formation aux besoins des activités économiques locales et nationales. Lorsqu'il se manifeste en milieu rural, ce décalage ne peut que favoriser l'exode rural et le cumul des compétences humaines dans les zones urbaines.

III.3. Formes d'activité et statut d'emploi

Au premier trimestre 1999, l'emploi demeure marqué par la prévalence de l'activité économique non rémunérée, essentiellement en milieu rural et, corrélativement, par une forte vulnérabilité de la femme au statut d'emploi le plus précaire, à savoir celui d'aide familiale non rémunérée. La description des formes et du statut d'activité économique, révèle les observations suivantes.

L'activité économique non rémunérée assimilée au statut d'aide familiale, concerne près d'une personne active occupée sur deux en milieu rural (48,0% de l'emploi rural) et est plus marquée pour les femmes (77,0%) que pour les hommes (32,0%). En milieu urbain où l'activité professionnelle est dominée par l'emploi salarié (75,0%), le statut d'aide familiale est moins répandu voire symbolique (4,0%). Il y a cependant lieu de rappeler que ce statut permet à la femme de concilier entre les activités ménagères et les occupations économiques éventuelles. A la fois résultat des résistances culturelles envers l'activité salariée de la femme en milieu rural et de l'absence d'opportunités réelles d'emploi salarié en ce milieu, le statut d'aide familiale est à l'origine de l'observation d'un taux d'activité féminin plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. Concernant l'auto-emploi, les données observées en 1997/98 révèlent que, compte tenu des difficultés d'insertion sur le marché de travail salarié, la femme s'oriente vers l'emploi indépendant surtout en milieu urbain où le pourcentage d'actives indépendantes s'est élevé à 17,9% en 1998.

Les actifs ruraux sont principalement des indépendants, des aides familiales et des ouvriers agricoles engagés dans l'agriculture. Près des 3/4 de la population active rurale dépendent du secteur agricole. Cette prédominance de l'agriculture dans l'emploi rural indique que toute mesure de développement des zones rurales devrait d'abord s'assigner l'objectif d'amélioration du rendement des activités agricoles et de leur diversification en terme de culture, élevage et

plantation. L'importance relative des activités indépendantes révèle, en outre, l'existence d'une large base économique d'activités génératrices de revenu et susceptibles d'être développées et rentabilisées. En milieu urbain, l'activité professionnelle de la population active est relativement diversifiée. Il faut cependant noter qu'indépendamment du milieu de résidence, le statut d'indépendant est généralement une caractéristique des populations défavorisées et que l'accès des micro-entreprises aux facteurs d'investissement et de rentabilisation de l'activité économique (encadrement agricole, micro crédits, infrastructure physique locale, formation, etc.) s'inscrit parmi les interpolations les plus importantes d'un développement économique tourné vers les populations à revenu limité.

Les formes d'activités économiques de la population demeurent aussi significativement concurrencées par la prévalence du statut de femme au foyer qui s'applique à une forte proportion de la population féminine. La proportion des femmes et des jeunes filles au foyer dans la population âgée de 7 ans et plus s'élève au 3/10 dans les villes et au 1/3 en milieu rural. Rapportée uniquement à la population féminine, cette incidence du statut de femme au foyer parmi les femmes âgées de 7 ans et plus, s'élève aux 6/10 dans les villes et aux 2/3 dans les zones rurales. Ce rôle social de la population féminine est attribuable, en partie, à une division du travail consacrée par l'usage et dont l'essence consiste à affecter à la femme toutes les activités non-économiques ou peu rentables. L'accès limité et de l'homme et de la femme à la scolarisation et à la formation est, en fait, la cause fondamentale de la reproduction sociale de cette division du travail. A ces facteurs, s'ajoutent l'insuffisance des services sociaux dont la disponibilité allège les activités ménagères et domestiques et engendre d'importants gains de temps susceptibles d'être consacrés à une activité économique : « En plus du temps professionnel, la femme citadine pourvue d'un travail devrait consacrer 4h 9mn aux occupations domestiques et ménagères contre 5h 42mn pour la femme au foyer (activité limitée aux travaux ménagers). Lorsqu'elle est engagée dans l'exercice d'une activité économique, la femme rurale doit aussi s'occuper des activités ménagères à raison de 5h 27mn. Une femme rurale inactive dont l'occupation est exclusivement restreinte aux travaux ménagers, consacre 6h 53mn à cette occupation »⁹. En 1997/98, 54,3% des hommes travaillaient plus que 46 heures par semaine contre 23,8% pour les femmes actives occupées. Inversement, l'incidence d'une durée de travail de moins de 25 heures par semaine s'élève à 15,4% pour les hommes contre 41,4% pour les femmes.

III.4. Sources de revenu et schémas de production

L'analyse de la façon par laquelle la distribution des facteurs de production influence les conditions socio-économiques, se réfère ici à l'accès différencié des populations aux facteurs motivant l'initiative privée des ménages. Les principaux constats qui se dégagent de l'analyse de cette dimension, sont les suivants:

-Comme le révèle la description de la composition socioprofessionnelle des ménages, l'incidence de l'inactivité et du chômage en milieu urbain et du sous-emploi en milieu rural, est l'une des principales causes de la faiblesse des niveaux de vie au Maroc. Le taux d'occupation¹⁰

⁹ Direction de la Statistique (1999) : Enquête nationale sur le budget-temps des femmes 1997/98 : vol. 2 : Condition socio-économique de la femme au Maroc.

¹⁰ Part des actifs âgés de 15 ans et plus et pourvus d'un travail dans la population totale.

des adultes s'établit au premier trimestre 1999 à 38,2% en milieu urbain et à 61,3% en milieu rural. En milieu rural où les niveaux de vie les plus déficients sont observés, la proportion de la population (sans restriction d'âge) pourvue d'un travail en 1991 s'élève de 34,6% pour les ruraux à faible niveau de vie contre 46,3% pour les 20% des ruraux les plus aisés. Cet écart s'explique aussi bien par la composition démographique relativement jeune des ménages ruraux en général et des unités familiales défavorisées en particulier. En milieu rural, le taux de chômage s'est établi en 1991 à 7,0% pour les 20% des actifs les plus défavorisés contre 5,5% pour les 20% les plus aisés; de même, le chômage des diplômés des universités et écoles supérieures est plus accentué parmi les 20% les plus défavorisés (62,2%) que parmi les 20% les plus aisés (17,1%). Autrement dit, plus une couche sociale est sujette au chômage, au sous-emploi et à l'inactivité, plus elle se cantonne dans une position socio-économique défavorable et vice versa.

-Au moment où les activités tertiaires et secondaires constituent les principales sources de revenu en milieu urbain, la branche "agriculture, forêt et pêche" (suivi de loin de l'industrie, du commerce et de la réparation), constitue en pratique la principale source de revenus pour la quasi-totalité des ruraux. Il faut cependant noter qu'en milieu rural où les 7/10 des ménages à revenu limité ont été observés en 1991, la population vivant d'une activité indépendante, est surtout observée dans les niveaux de vie les plus bas. Les "indépendants" sont majoritaires dans le premier quintile de dépense totale et ne représentent que 23,1% au cinquième quintile. En fait, les indépendants sont surtout observés dans les milieux agricoles et informels qui, de par leur niveau de productivité, procurent des gains généralement modestes.

-En 1991, la proportion de la population rurale qui ne possède aucune parcelle irriguée, s'établit à 79,8% pour les 20% les plus défavorisés. Les populations rurales les plus aisées sont représentées à raison de 20,4% dans la distribution des parcelles irriguées de 1 à 5 Ha et de 32,8% pour les parcelles de 5 à 10 Ha. Ces proportions s'établissent respectivement à 1,6% et à 0,0% pour les 20% les plus défavorisés des ruraux. La répartition des terres non irriguées est moins inégalitaire (tableau 3 ci-après) et indique par-là même que toute extension du périmètre irrigué avantagerait les populations défavorisées. L'observation d'une association assez étroite entre l'accès aux parcelles irriguées de 5 Ha et plus et la jouissance d'un niveau de vie relativement élevé, est révélatrice en matière d'amélioration de l'aptitude des populations à s'autoprotéger contre la vulnérabilité économique en milieu rural.

-Le taux d'encadrement agricole s'avère aussi un élément essentiel dans la différenciation des niveaux de vie des populations rurales. En effet, la fréquence des centres d'encadrement ne dépasse pas le cap de 5% des douars regroupant les 40% des ruraux les plus défavorisés. Pour les 40% les plus aisés, ce taux d'encadrement est au moins deux fois plus élevé (12%). Il se trouve qu'il ne suffit pas de garantir l'accès des populations aux terres irriguées, il faut aussi intensifier leur encadrement technique pour voir leur niveau de productivité s'élever.

En somme, la participation de la population à l'activité économique demeure modeste sous l'effet d'une structure démographique assez démunie en membres susceptibles d'exercer une activité plus lucrative, d'un processus d'éducation et de formation sélectif et d'une forte vulnérabilité des citoyens au chômage et des ruraux au sous-emploi sous ses diverses formes. Face à l'interdépendance de ces facteurs (démographiques, éducationnels et économiques), l'amélioration des conditions socio-économiques passe inévitablement par la garantie des

conditions favorisant un accès massif des ruraux aux services dispensés par les pouvoirs publics en matière d'investissement dans le capital humain et dans l'infrastructure physique économique et sociale, et par la rentabilisation des activités génératrices de revenu.

Tableau 2: Evolution comparée du niveau d'activité économique de la population (en %)

Indicateurs	1986/87	1997/98
•Taux d'activité des 15 ans et plus		
-Hommes citadins	73,1	76,4
-Femmes citadines	23,3	32,5
-Hommes ruraux	86,3	90,1
-Femmes rurales	53,2	60,6
•Taux de féminisation de la population active		
-Urbain	25,7	31,8
-Rural	42,9	43,8

Sources: Direction de la Statistique, ENPA 1986/87 & ENBTF 1997/98.

Tableau 3: Part des 1er et 5ème quintiles (le plus défavorisé et le plus aisé) dans la masse globale des terres (en %)

Classe de quintile	Distribution des terres irriguées			
	0 ha	1 ha	1 à 5 ha	5 à 10 ha
Les 20% défavorisés	10,2	15,2	1,6	0
Les 20% plus aisés	16,8	15,6	20,4	32,8
Distribution des terres non irriguées				
Les 20% défavorisés	13,2	16,0	6,5	3,2
Les 20% plus aisés	16,7	11,4	15,7	19,5

Source: Banque Mondiale (1993): Royaume du Maroc; "Ajustement, croissance et allègement de la pauvreté". Nos calculs.

IV. Infrastructure économique et sociale et priorités de la population

IV.1. Equipements communautaires en milieu rural

Parmi les facteurs qui ont des effets directs et indirects non seulement sur le bien-être de la population mais aussi sur sa productivité, il y a l'électricité et la proximité des routes goudronnées, des centres d'encadrement agricoles, des écoles, des établissements de santé et des sources d'eau potable. L'analyse de la diffusion de l'infrastructure économique et sociale en tant que facteur de développement largement diffusé en milieu urbain et déficient en milieu rural, révèle les observations suivantes:

-Dans l'espace rural, l'eau est généralement amenée par les femmes et les enfants, avec une à deux heures de marche quotidienne et la distance moyenne aux sources d'eau extérieures est de 1,9 km en milieu rural¹¹. Etant donné les effets directs que le manque d'eau potable a sur la santé de la

¹¹ Données de l'Enquête nationale sur le Budget-temps des femmes' réalisée par la Direction de la Statistique en 1997/98. Ces données ainsi que celles déduites de l'Enquête nationale sur les niveaux de vie 1990/91 confirment les informations recueillies lors de l'enquête de 1988 couvrant 8 800 douars (environ 22% de la population rurale) effectuée par le Ministère de l'Equipement et de la Formation Professionnelle. L'enquête a établi que 43% seulement de la population rurale a un accès sur place à l'eau (à l'exclusion des citernes); 21% utilise de l'eau de surface; 31% se déplace (sur une distance moyenne de 2,6 kilomètres) pour puiser de l'eau; et 5% utilise exclusivement de l'eau de source. Par ailleurs, l'enquête a révélé que moins de 15% de la population rurale est

population et ses effets indirects sur la scolarisation, le taux d'accès à l'eau¹² devra constituer un indicateur socio-économique prioritaire. Parallèlement, le taux d'accès à l'électricité en milieu rural s'établit en 1998 à 16,0% et devrait être pratiquement nul pour les populations rurales défavorisées. La diffusion de l'électricité dans les zones rurales défavorisées devrait être facilitée non seulement en tant que facteur allégeant la consommation du bois de feu mais aussi en tant qu'élément indispensable à une multitude d'activités génératrices de revenu et susceptibles d'être exercées en milieu rural, et à l'utilisation des équipements ménagers électriques permettant un important gain de temps devant être alloué à des activités plus lucratives.

-La proportion¹³ des douars désenclavés (reliés à une route goudronnée) s'établit à 40,2% et la distance moyenne d'un douar enclavé à la route goudronnée la plus proche s'établit à 10,7 km en 1998. Le taux d'équipement des douars s'élève à 22,6% pour l'électricité et est limité à 12,8% pour le réseau d'eau potable. Si ces paramètres confirment que l'espace rural observe des avancées modestes en désenclavement, électrification et proximité de l'eau potable, ils révèlent en même temps que les charges de la vie quotidienne sont encore lourdes dans les douars privés des équipements communautaires.

-Sur le plan de l'investissement dans le développement humain, le taux d'équipement des douars s'établit en 1998 à 72,6% pour les écoles primaires, à 12,8% pour les dispensaires, à 1,0% pour les accoucheuses formées et à 5,9% pour les pharmacies. La proportion des douars où « presque aucune fille » n'a été scolarisée en 1997/98 s'élève à 7,8% ; celle des douars où la plupart des femmes accouchent à domicile est de 69,6%. Abordée en termes de proximité, l'accessibilité aux formations sanitaires et éducatives, implique le parcours de trajets s'établissant à une moyenne de 11,9 km pour les écoles primaires, de 19,9 km pour les collèges, de 12,4 km pour les dispensaires de santé, de 34,4 km pour un hôpital, de 32,0 km pour les accoucheuses formées et de 17,4 km pour les pharmacies. Il importe de souligner que ces distances moyennes ne concernent que les douars ruraux privés de tels équipements.

IV.2. Priorités socio-économiques de la population

La hiérarchisation¹⁴ des priorités sociales de la population rurale¹⁵ révèle que la proportion des chefs de ménages qui ont placé l'électricité en tête de leurs priorités s'élève à 26,5% et est de 23,2% pour la proximité de l'eau potable et de 20,6% pour la construction et l'entretien des routes. Les attentes sociales les plus légitimes et les plus répandues en milieu rural, concernent donc l'électrification des douars ruraux, la proximité des sources d'eau potable et la construction et l'entretien des routes ainsi que le revêtement des pistes. En milieu urbain, l'emploi (19,8%),

desservie par un réseau adéquat de distribution d'eau, alors que 15,7% ne jouissent que d'installations inadéquates (non mécanisées ou mal entretenues).

¹² Un Plan national d'approvisionnement de 56% de la population rurale en eau d'ici l'an 2000 et 80% d'ici l'an 2020, est en cours de réalisation.

¹³ Les indicateurs présentés dans cette section, ne concernent que les douars échantillons de l'Enquête nationale sur le budget-temps des femmes réalisée par la Direction de la Statistique en 1997/98. Ils ne peuvent être en aucun cas extrapolés ou généralisés à l'ensemble des douars de l'espace rural.

¹⁴ Ces priorités ont été définies par les populations elles mêmes en 1996. Elles ont été recueillies auprès d'un échantillon de 14700 chefs de ménages (dont près de 47,0% résident en milieu rural) moyennant une approche participative d'observation. Ces ménages font partie de l'échantillon de l'Enquête nationale sur la population et l'emploi réalisée en 1996 par la Direction de la Statistique.

l'habitat social (18,1%) et les routes (8,8%) constituent les préoccupations sociales premières des populations. La garantie d'un niveau décent d'emploi en milieu urbain, l'orientation du potentiel productif de la population rurale vers des activités plus lucratives ainsi que la rentabilisation et la diversification de l'activité économique en milieu agricole, sont certainement les premiers résultats de la satisfaction de telles revendications sociales. En milieu rural, la proportion des ménages qui placent l'emploi à la tête de leurs priorités s'établit à 7,8% et est de 4,9% pour la proximité des hôpitaux, dispensaires et centres de santé, de 4,5% pour les équipements éducatifs (école, collège et lycée), de 2,4% pour l'habitat social, de 1,2% pour le transport collectif rural et de 1,2% pour la dispense des produits de première nécessité (denrées alimentaires et habillement) aux familles nécessiteuses. En s'adjudant le quatrième rang dans la hiérarchie des besoins prioritaires des ménages ruraux, l'insertion professionnelle des personnes en quête d'emploi en général et des ruraux diplômés en particulier s'identifie à une préoccupation fondamentale qu'il importe de reconsidérer en milieu rural.

Tableau 4: Hiérarchisation comparée des premiers besoins prioritaires

Nature de la priorité	Ordre de priorité		% de ménages	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Electricité	8	1	4,7	26,5
Eau potable	6	2	6,4	23,2
Routes	3	3	8,8	20,6
Emploi	1	4	19,8	7,9
Habitat social	2	7	18,1	2,4
Hôpital, dispensaire	13	5	1,1	4,9
Education	21	6	0,4	4,5

Source: Direction de la Statistique (1998) : « Priorités sociales nationales: Pluralité et différenciation spatiale ».

Lecture: La colonne « Ordre de priorité » affecte l'ordre 1 au besoin le plus prioritaire, 2 au besoin suivant, etc. La colonne « % de ménages » indique la proportion (en %) des ménages qui ont placé le besoin en question à la tête de leurs priorités.

¹⁵ Direction de la Statistique (1998) : « Les priorités sociales nationales : pluralité et différenciation spatiale »

V. Filets de sécurité et sécurités sociale et publique

Le revenu salarial des actifs relevant du segment non-protégé du marché de travail (activité salariée, d'aide familiale ou indépendante informelle et/ou non protégée par la sécurité sociale) ainsi que les gains des indépendants et des aides familiaux s'occupant des cultures vivrières et des activités indépendantes, sont hautement instables. Les emprunts et les transferts constituent à cet égard des filets de sécurité devant contrecarrer toute fluctuation des revenus. Les populations à revenu limité demeurent particulièrement exposées au risque de perte du minimum de subsistance. Dans une telle situation, la sécurité sociale, l'assurance maladie et la stabilité de l'emploi constituent d'autres filets de sécurité contre les chocs externes comme le chômage, l'invalidité ou le décès du soutien économique (membre du ménage ou de la famille qui procure ou transfère l'essentiel du revenu), l'inondation, la sécheresse, etc.

V.1. Accès aux emprunts et aux transferts

L'analyse de l'accessibilité de la population aux emprunts à usage domestiques, aux transferts et aux micros crédits, révèle les observations suivantes:

-Exprimé en DH de 1997, les emprunts à usage professionnel agricole, s'élèvent à mesure que le niveau de vie s'améliore. Rapportés à la surface cultivée, ils s'établissent à une moyenne de 33,7 DH par ha pour les 10% les plus pauvres contre 582,6 DH/ha pour les 10% les plus aisés. Des niveaux similaires d'emprunts sont observés lorsque l'unité de calcul est l'ha de propriété, soit respectivement 40,2 DH et 657,0 DH. Analysés en termes de sources, les prêts dispensés par un organisme spécialisé aux populations rurales sont essentiellement le fait du CNCA à un moment où les citadins accèdent à d'autres sources de financement. De par leur niveau et leur fréquence, ces emprunts s'avèrent insignifiants et ne permettent en aucun cas d'engendrer une extension en amont ou en aval de l'activité agricole et non agricole des populations défavorisées. L'amélioration des niveaux de vie les plus bas par le biais de ce processus d'emprunts, ne peut être, dans les conditions actuelles, que marginale et assez restreinte. Face à ce constat, l'instauration d'une structure de crédits destinée aux plus défavorisés, est une alternative dont l'apport à l'amélioration de la productivité des petites activités agricoles et non agricoles, est manifeste, et ce aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

-Quel que soit le niveau de vie, une proportion de 4 à 7 ménages sur 10 recourent à un emprunt à usage domestique (par opposition à l'emprunt à des fins professionnels). Comparé à la fréquence des emprunts contractés par les 20 % des ménages les plus aisés (plus de 50 %), le recours des couches à revenu limité à ce moyen de financement est relativement modéré. Ce sont les couches citadines les plus aisées, suivie de loin de la même catégorie rurale, qui bénéficient des prêts dispensés par le secteur organisé (Banques et organismes de crédit à la consommation). Ces deux couches sociales satisfont respectivement près du 1/5 et à peine le 1/20 des demandes de prêts auprès de ce secteur. Si l'on exclut la C.N.C.A. qui prend en charge 2,8 % des emprunts formulés par les défavorisés en milieu rural, aucun autre organisme ne prête aux populations à revenu limité. Face à cette situation, le recours aux moyens traditionnels (demande d'emprunt auprès des amis, des membres de la famille et des commerçants) demeure une pratique courante.

-Concernant les transferts perçus, toutes les couches sociales en bénéficient. La seule différence est que les transferts en espèces adressés aux couches aisées sont plus fréquents que ceux destinés aux ménages à revenu limité. Le cas inverse est observé pour les dons en nature. Pour les couches pauvres, ces transferts proviennent essentiellement (plus que 90%) des ménages résidents au Maroc suivi des ménages résidents à l'étranger. La part des Administrations publiques et étrangères étant symbolique. Il importe de noter la liaison étroite entre la fréquence des transferts en espèces provenant de l'étranger et la position dans l'échelle sociale. En milieu rural, 13,4% des transferts perçus par les pauvres émanent d'un ménage résident à l'étranger. Cette proportion atteint 42,2 % pour les 20 % des ruraux les plus aisés.

V.2. Couverture de la sécurité sociale et sécurité publique

La population couverte par un système public ou privé de sécurité sociale, s'établit en 1996 à 24,6% dans les villes contre 2,3% dans l'espace rural. En milieu urbain comme en milieu rural, le taux de couverture de la sécurité sociale s'améliore à mesure que le niveau scolaire s'élève. D'un niveau symbolique de 1,6% pour la population relevant des ménages dirigés par un membre non scolarisé dans les zones rurales (12,2% dans les villes), le taux de couverture s'élève à 54,6% (66,5% dans les villes) pour la population relevant des ménages dont le chef a un niveau d'études supérieures.

Les groupes socioprofessionnels les mieux couverts par un système de sécurité sociale sont les membres des corps législatifs, les élus locaux, les responsables hiérarchiques, les directeurs, les cadres de direction d'entreprises, les cadres supérieurs et les membres des professions libérales. Le taux de couverture de ce groupe socioprofessionnel s'établit à 27,4% en milieu rural contre 63,2% en milieu urbain. Pour les "cadres moyens et les employés", ce taux est de 14,1% en milieu rural contre 61,9% en milieu urbain. «La population la plus dépourvue en couverture médico-sanitaire est celle relevant des ménages dirigés par un commerçant, un exploitant agricole, un pêcheur, un artisan ou un ouvrier agricole ou non agricole. Ce sont les commerçants dans les villes et les exploitants agricoles dans l'espace rural qui bénéficient le moins du système de sécurité médico-sanitaire¹⁶ ». Ce sont en effet les petits indépendants, les aides familiales et les ouvriers travaillant dans les divers secteurs d'activité peu ou prou organisés (dont notamment l'agriculture, la pêche, l'artisanat, la réparation, le commerce et les services domestiques) qui ne sont pas socialement protégés et vers lesquels doit s'orienter toute structure spécifique de sécurité sociale.

Il ressort de ce qui précède que l'accessibilité aux moyens financiers dispensés par le système organisé, demeure quantitativement restreinte. En cas de besoin, la couche sociale défavorisée recourt à des modes traditionnels de prêts (famille, voisins, amis,...); le secteur bancaire étant orienté vers les niveaux de revenu les plus élevés et les prêts les plus importants. De même, les transferts demeurent insuffisants pour assurer un niveau de vie décent. L'emploi salarié socialement protégé et l'adhésion des populations actives non salariées à un système de sécurité sociale, sont en outre limités. Dans de telles conditions, le développement de nouvelles structures de sécurité sociale, de protection durable contre la perte du moyen de subsistance et de

¹⁶ Direction de la Statistique (1998): Demande de soins de santé: niveau et déterminants.

micro crédits orientés vers les plus défavorisés, jouerait un rôle essentiel en matière de prévoyance sociale et d'atténuation de l'effet des chocs exogènes sur les niveaux de vie.

Concernant la sécurité publique, il importe de noter qu'elle tend à devenir une priorité de la population à mesure que l'urbanisation se développe. Parmi les priorités observées en 1996¹⁷, qui malgré leur degré d'urgence, ne sont citées que par une proportion limitée (moins de 1%) de chefs de ménages, figure la sécurité personnelle des individus et de leurs avoirs. La lutte contre le vol, l'agression, les accidents de circulation et la délinquance sous ses diverses formes (alcool, drogue, prostitution, etc.), entre dans la garantie des conditions favorables à plus de sécurité publique. Compte tenu des données disponibles sur ces aspects, cette dimension ne peut faire l'objet d'une quantification statistique fiable. Il est alors recommandé que toutes les données entrant dans l'évaluation de la sécurité publique soient recueillies et différenciées spatialement (rural, région, type de villes et de strates d'habitat, etc.). Le suivi des indicateurs d'apports comme la proximité des centres de sûreté et les moyens humains et matériels dont ils disposent ainsi que des indicateurs de situation comme le risque d'agression, permettront d'apprécier la tendance générale de la sécurité publique ou personnelle.

VI. Tendances et contrôle de la condition socio-économique

VI.1. Comparaison à des pays de même niveau de développement

L'évaluation de la tendance des indicateurs socio-économiques révèle que les années 1980 se sont caractérisées par une progression positive des indicateurs économiques (PIB/tête, pauvreté, consommation des ménages, etc.), et ce par comparaison avec les indicateurs sociaux. La situation s'est pratiquement inversée pendant les années 1990. De 1990 à 1998, les indicateurs sociaux se sont nettement plus améliorés que les indicateurs économiques. Sur une longue période, de 1982 à 1996, le PIB par tête s'est accru en termes réels à un taux annuel moyen de 1,4%; le taux de scolarisation de 1,9%; le taux d'alphabétisation de 2,1% et l'espérance de vie à la naissance de 1,0%. En dépit de sa modestie, cette tendance traduit une progression des conditions socio-économiques certes favorable, mais manifestement insuffisante pour combler le déficit accusé par comparaison aux pays de même niveau de développement. Comme le montre le tableau ci-après, l'indicateur du développement humain observé au Maroc progresse au même rythme que les pays de même niveau de développement; sans permettre de rattraper le retard observé depuis 1960.

Dans les conditions actuelles, la priorité accordée aux aspects sociaux comme la pauvreté et le développement rural, garantit la continuité de cette progression positive des conditions socio-économiques à un rythme plus élevé. En effet, si le milieu urbain marocain est au même niveau de développement que le groupe "pays en développement" pris dans son ensemble, le milieu rural connaît encore une progression du développement manifestement lente. Pour l'ensemble du pays, la comparaison de la tendance de l'IDH et du PIB par tête, de 1960 à 1994, révèle qu'en 34 ans, de 1960 à 1994, l'IDH s'est multiplié par 2,9 au Maroc contre 2,8 en Algérie et 2,9 en Tunisie. Autrement dit, le Maroc est pratiquement sujet au même rythme d'amélioration du développement humain que le reste des pays maghrébins, ainsi si le milieu rural avait bénéficié des mêmes avantages

¹⁷ Direction de la Statistique (1998): Priorités sociale nationale: pluralité et différenciation spatiale.

sociaux que le milieu urbain, le pays aurait atteint un niveau de développement social et économique nettement plus élevé.

La transformation de la croissance économique en développement socio-économique, s'est en fait toujours opérée conformément à un schéma de distribution avantageant les populations citadines, pour des raisons certes objectives comme le coût nécessairement élevé de l'équipement d'un espace rural dispersé, mais aussi pour des raisons non économiques comme le poids politique de la ville et le niveau d'instruction de ses habitants. Ce schéma d'investissement socio-économique des pouvoirs publics ne peut être indéfiniment nié et doit être enrayé eu égard à ses retombées sur l'exacerbation des inégalités sociales, des disparités régionales et urbaines-rurales et sur la privation du pays en ressources humaines éduquées et hautement qualifiées.

Tableau 5: Tendances comparées de l'IDH et du PIB par habitant au Maroc et aux pays de même niveau de développement, de 1960 à 1994

Pays	Indicateur du développement humain		PIB par habitant en \$ 1987		Rapport 1994/1960	
	1960	1994	1960	1994	IDH	PIB
Maroc	0,198	0,566	484	942	2,86	1,95
Algérie	0,264	0,737	1988	2348	2,79	1,18
Tunisie	0,258	0,748	-	1248	2,90	-
Jordanie	0,296	0,730	-	1629	2,47	-
Paraguay	0,474	0,706	525	1012	1,49	1,93
Côte d'Ivoire	0,168	0,368	500	708	2,19	1,42
Nigeria	0,184	0,393	329	349	2,14	1,06

Source: PNUD (1998): Rapport mondial sur le développement humain, 1997.

VI.2. Indicateurs de suivi et de contrôle de la condition socio-économique

Le contrôle et le suivi de la dimension socio-économique de la politique de développement requiert la sélection et l'estimation d'une gamme d'indicateurs dont la tendance permet d'anticiper et de remédier aux déséquilibres spatiaux et sociaux du processus d'investissement dans les ressources humaines, du bien-être matériel des populations et du niveau de leur insertion dans la création des richesses nationales. La présente partie, aborde les indicateurs socio-économiques qui permettent de suivre et d'évaluer la politique de développement, avec la source de données la plus permanente et la plus fiable. Notons que ces indicateurs sont définis à l'annexe 1, estimés à l'annexe 2 et qu'ils sont, dans la quasi-totalité des cas, susceptibles d'être estimés selon le sexe, le milieu de résidence et la région économique.

Domaines et indicateurs de contrôle, de suivi et d'évaluation de la dimension socio-économique du développement.	Source fondamentale des données et périodicité
ECONOMIE	
Indice du coût de la vie	Direction de la Statistique, Indice du coût de la vie. (mensuel)
PIB par habitant en DH courant et constant	Direction de la Statistique, Comptes et agrégats de la nation. (annuel)
Taux de croissance du PIB par habitant en %	
Revenu par tête en DH	
Taux de croissance du revenu par tête en %	
Consommation finale des ménages par tête	
Taux d'investissement en %	
Taux d'épargne en %	
Dépense publique en santé en % du PIB	
Dépense publique en éducation en % du PIB	
SMIG par heure en DH	
SMAG par jour en DH	
CONSOMMATION ET DEPENSES DES MENAGES	
Consommation (en Kg) et dépense annuelle moyenne par personne et par produit alimentaire de base en DH	Direction de la Statistique, Enquêtes sur les niveaux de vie, la consommation et les dépenses des ménages. (Intercensitaires)
Dépense annuelle moyenne par personne et par poste de consommation alimentaire et non alimentaire en DH	
Coefficients budgétaires des postes de consommation en %	
Répartition des dépenses de consommation selon les déciles de population (coefficient de Gini) en %	
Coût du panier alimentaire des 20% les plus défavorisés en DH	
NUTRITION	
Taux de couverture des besoins en produits agricoles de base en % (céréales, huiles, sucre, viandes rouges et blanches, lait et dérivés et œuf)	Direction de la Statistique, Enquêtes sur la consommation alimentaire et la nutrition de la population. (Intercensitaire)
Apports nutritifs en énergie (kcal)	
Apports nutritifs en protéine (g)	
PAUVRETE	
Seuil de pauvreté alimentaire en DH	Direction de la Statistique, Enquêtes sur les niveaux de vie, la consommation et les dépenses des ménages. (Intercensitaires)
Seuil de pauvreté non alimentaire en DH	
Seuil total de pauvreté en DH	
Taux de pauvreté en %	
Indice du déficit du revenu des pauvres en %	
Indice de sévérité de la pauvreté en %	
Indicateur de la pauvreté humaine en %	
INVESTISSEMENT DANS LES RESSOURCES HUMAINES	
Nombre moyen d'années de scolarité de la population active	Direction de la Statistique, Enquête nationale sur la population active urbaine et rurale.
Nombre moyen d'années de formation de la population active	
Effectifs en formation par spécialité (spécialisation, qualification, technicien et technicien spécialisé)	Annuelle à partir de 1999.
Nombre moyen d'années d'études supérieures de la population active	
Effectif et taux (en %) d'accroissement de la population en âge d'activité	
Taux d'accroissement annuel de la population active	
Emploi des enfants (7 à 14 ans) et des vieillards (65 ans et plus)	

INVESTISSEMENT DANS LES RESSOURCES HUMAINES (Suite)	
Taux de dépendance économique (en nombre de personnes à charge par actif occupé)	
Indicateur du développement humain	PNUD, Rapport mondial sur le développement humain. Annuel
EMPLOI DES RESSOURCES HUMAINES : NIVEAU ET FORMES D'ACTIVITES	
Taux brut et net d'activité en %	Direction de la Statistique, Enquête nationale sur la population active urbaine et rurale.
Taux de féminisation de la population active en %	
Taux de chômage en %	
Taux de féminisation de la population en chômage en %	
Taux de d'activité et de chômage des diplômés des écoles supérieures, des universités et de la formation professionnelle	Annuelle à partir de 1999
Durée de chômage en mois et incidence en % du chômage structurel (12 mois et plus)	
Taux de sous-emploi en %	
Revenus salariaux en DH	
Statut socioprofessionnel (salarié, indépendant, aide familiale, apprenti et employeur) en %	
Emploi par secteur d'activité (primaire, secondaire et tertiaire)	
FACTEURS DE PRODUCTION	
Taux de recours aux emprunts à usage professionnel	Direction de la Statistique, Enquête sur les niveaux de vie (intercensitaire) ; Enquêtes de structures (irrégulières). Ministère de l'Agriculture, Recensement agricole (irrégulier),
Taux d'accès au micro crédit	
Taux d'accès à la terre non irriguée	
Taux d'accès à la terre irriguée	
Taux d'encadrement agricole des agriculteurs	
Pourcentage de ménages propriétaires d'une activité indépendante formelle ou informelle	
Effectif et répartition des exploitations agricoles selon la taille et le statut juridique (melks, collectif, guich, habous et domanial)	
Effectif et répartition des entreprises organisées selon la taille (volume d'emplois et chiffre d'affaire)	
FILETS DE SECURITE, SECURITE SOCIALE ET PUBLIQUE	
Taux de couverture de la sécurité sociale	Statistiques de la CNSS (annuelles), Enquêtes du Ministère de la santé.
Taux de couverture de la sécurité médico-sanitaire	
Apport des transferts aux niveaux de vie selon la source (ménage résident, administration, ménage non résident)	
Incidence de la sécurité publique en %	Statistiques des Ministères de l'Intérieur, de la justice, de l'équipement, de l'agriculture, et de la prévention routière.
EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE DE L'ESPACE RURAL	
Pourcentage de douars équipés en électricité	Direction de la Statistique, Enquête sur le niveau de vie (intercensitaire) ; Enquête sur le budget-temps des femmes (irrégulière). Ministère de l'équipement, Enquête sur l'équipement des douars ruraux, (irrégulière)
Pourcentage de douars équipés en une route goudronnée	
Pourcentage de douars équipés en un point d'eau potable	
Pourcentage de douars équipés en une école primaire	
Pourcentage de douars équipés en un dispensaire de soins de santé	
Pourcentage de douars équipés en un souk hebdomadaire	
Pourcentage de douars équipés en un centre d'encadrement agricole	

Synthèse

Les interpolations du développement socio-économique

L'analyse de la dimension socio-économique de la politique de développement stipule la prise en considération d'une série de mesures sociales et économiques dont la mise en œuvre permet d'engendrer une intégration plus accrue des populations dans l'investissement en ressources humaines et dans le processus de croissance économique. Ce préalable est d'autant fondamental qu'il induira une amélioration des niveaux de revenu et, plus corrélativement, une consommation alimentaire et non-alimentaire décente et une protection durable contre les divers dénuements moyennant, entre autres, la formation, la stabilité de l'emploi et l'accessibilité à la sécurité sociale. Les recommandations qui se dégagent de cette partie concernent aussi bien les mesures socio-économiques de type stratégique que la gouvernance de la politique de développement et sa focalisation sur les priorités déclarées des populations cibles. Ces recommandations sont les suivantes.

- Pour une démarche participative du développement socio-économique : Compte tenu de la diversité spatiale et sociale des besoins insatisfaits, la garantie d'un développement durable nécessite impérativement la connaissance des priorités socio-économiques des populations non seulement au niveau régional mais aussi au niveau local le plus fin. L'intégration des populations cibles dans l'identification des mesures prioritaires à même de combler les déficits du développement au niveau local et dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de ces mesures, s'apparente à une démarche mobilisatrice des ressources humaines locales dans la concrétisation des préalables sociaux d'une croissance économique à des taux supérieurs.

- Pour un ciblage social et spatial de la politique de développement socio-économique : L'emploi, l'habitat social et l'assainissement en milieu urbain ainsi que l'électrification, l'eau potable, les routes et les formations éducatives et sanitaires en milieu rural, forment l'essentiel des revendications sociales observées à un niveau global. La politique de développement doit être, certes, focalisée sur ces dimensions mais elle demeure insuffisante tant qu'elle n'est pas hautement ciblée sur les besoins socio-économiques des populations à revenu limité, sur les opportunités locales de développement et sur l'intégration sociale des espaces vivant en marge du processus d'investissement dans les ressources humaines et dans la capacité productive des individus.

- Pour une politique de développement avantageant l'action sur les facteurs d'atténuation des disparités socio-économiques sociales et régionales : Dans tous les domaines socio-économiques comme la formation, l'emploi, la sécurité sociale, le niveau moyen de vie, la consommation de biens et services et la nutrition, d'importants écarts sociaux persistent encore entre zones urbaines et rurales, régions et strates d'habitat. C'est ce dont témoigne la différenciation spatiale des indicateurs socio-économiques composites et élémentaires comme la vulnérabilité au sous-emploi, au chômage et à la pauvreté monétaire et humaine. La politique de développement doit être alors nécessairement tournée vers la création des conditions favorisant l'accessibilité des populations dénuées à l'investissement dans les ressources humaines; facteur engendrant à long terme la protection irréversible contre la dégradation de la condition socio-économique, l'aptitude des ménages à investir dans la capacité humaine des jeunes générations, l'amélioration des conditions d'être et la tendance à

l'égalité des niveaux de vie ou du moins l'éradication des formes aiguës de vulnérabilité économique et sociale.

• Pour un aménagement de l'espace rural fondé sur la création d'unités rurales désenclavées, mieux équipées en infrastructure sociale physique, et ouvertes sur l'environnement économique national. Dans les conditions actuelles, la quasi-totalité des douars ruraux se caractérisent par une faible densité et un type d'habitat dispersé. Ces caractéristiques font que le coût par habitant de l'équipement économique et social des douars ruraux soit plutôt exorbitant par comparaison aux zones urbaines. La priorité à accorder à l'espace rural en matière de développement demeure alors confrontée à cette donnée et elle doit être nécessairement précédée par un aménagement de cet espace, et ce pour créer des pôles ruraux de développement suffisamment denses pour rentabiliser l'infrastructure sociale physique locale et rationaliser les dépenses publiques requises.

• Pour une sauvegarde du pouvoir d'achat et une amélioration des revenus limités et de la nutrition des populations, fondées sur une croissance économique génératrice d'emplois stables et mieux rémunérés, un soutien des micros projets agricoles et non agricoles générateurs de revenus et d'autoconsommation alimentaire et une maîtrise de l'inflation. Bien que l'inflation soit relativement modérée, le rythme de croissance économique observé ces dernières années s'avère insuffisant pour engendrer un recul significatif du chômage et de la pauvreté monétaire. De nouveaux leviers de la croissance économique sont alors à explorer et à mobiliser dans l'amélioration du niveau d'emploi, de revenu et de nutrition des populations. Il s'agit d'abord de la création des préalables sociaux du développement dans les zones rurales (routes, électricité, eau, irrigation, etc.); ensuite du soutien aux micros projets non agricoles qui créent l'essentiel de l'emploi peu ou prou qualifié en milieu urbain et, enfin, de l'encadrement technique et financier des micros exploitations agricoles qui occupent la quasi-totalité de la population active en milieu rural et qui contribuent à l'amélioration de la nutrition dans cet espace; notamment par l'autoconsommation des produits céréaliers, des huiles et du lait. Ceci n'est pas suffisant. La stabilité des prix des produits entrant dans la consommation de masse (farine nationale, huile de graine et sucre), est aussi socialement sollicitée.

• Pour la création des structures de micro crédit et de protection sociale destinées aux petites activités indépendantes formelles et informelles: Conformément à la précédente interpolation, le Maroc constitue un champ fertile pour les activités génératrices de revenu. En milieu urbain comme en milieu rural, l'essentiel du bas de l'échelle sociale est occupé par les ménages dirigés par un membre peu ou prou scolarisé, sans aptitudes professionnelles, en situation d'inactivité ou employé en tant qu'ouvrier ou petit indépendant (agricole/non agricole) travaillant pour son propre compte. Cette dernière caractéristique socioprofessionnelle s'applique à une large frange des ménages. C'est justement cette population qui est la plus exclue des circuits formels de financement des projets économiques et de la sécurité sociale. La rentabilisation de l'activité de tels ménages et la protection de leurs membres contre les chocs externes, passe inévitablement par la création de structures spécifiques d'assurance, de sécurité sociale et de micro crédits qui remédieraient aux insuffisances observées dans ces domaines.

Références bibliographiques

- Banque Mondiale (1993): Royaume du Maroc; "Ajustement, croissance et allègement de la pauvreté".
- CERED : Profil socio-démographique du Maroc (dépliant).
- Direction de la statistique (1998) : Demande de soins de santé : niveau et déterminants.
- Direction de la Statistique : ENCDM 1984/85, vol. 5, Nutrition des ménages.
- Direction de la Statistique : Rapports de synthèse de l'ENNVM 1990/91, l'ENPA 1996, l'ENF 1995 et l'ENBTF 1997/98.
- Direction de la Statistique (1998) : Priorités sociales nationales : pluralité et différenciation spatiale.
- Direction de la Statistique : Annuaire Statistiques des années 1982 à 1998. Indice du coût de la vie – Milieu urbain, 1990 à 1998.
- Direction de la Statistique (1999) : Actes de la journée de la formation des journalistes sur les indicateurs statistiques.
- Ministère de la Prévision Economique et du Plan, et PNUD (1998) : Rapport national sur le développement humain 1997.
- PNUD (1999) : Rapport mondial sur le développement humain 1998.

Annexes

Annexe 1 : Indicateurs socio-économiques: Concepts et définitions

L'objet de cette annexe est de procéder à une définition des indicateurs socio-économiques susceptibles de servir comme instruments statistiques synthétiques à même de quantifier l'avancée du développement, d'anticiper les problèmes sociaux, et de fonder la conception, le suivi et l'évaluation des politiques de population et de développement. Ces indicateurs sont aussi bien quantitatifs que qualitatifs, d'apports ou de situation, et aussi de processus et de mécanismes d'interaction des variables démo-socio-économiques. Il s'agit de définir les indicateurs ainsi sélectionnés, de préciser leur portée analytique et empirique et, éventuellement, d'indiquer les dimensions sectorielles qu'ils sont supposés refléter, et ce dans le but de faciliter leur actualisation, la lecture de leur niveau et l'interprétation de leur tendance. Les principaux indicateurs socio-économiques de type sectoriel, sont d'abord explorés du point de vue définition, construction et interprétation. La façon par laquelle ces indicateurs sont synthétisés par des indices composites de développement (section I.2) et de disparités socio-économiques (section I.3), est abordée par la suite. Il importe de noter que cette annexe ne reprend pas les indicateurs socio-économiques abordés dans le reste de ce document, en particulier ceux relatifs à l'éducation et à la santé.

I.1. les indicateurs socio-économiques de type sectoriel.

Les indicateurs qui décrivent la situation socio-économique dans un domaine sectoriel donné, sont présentés dans les rubriques suivantes. Les indicateurs élémentaires dont l'intitulé exprime la portée analytique ainsi que l'expression de certains agrégats en pourcentages lignes ou colonnes, ne sont pas repris dans cette section.

Consommation des ménages: Telle qu'elle est définie par la comptabilité nationale, la consommation finale des ménages représente « la valeur des biens et services utilisés pour la satisfaction des besoins des ménages. Elle comprend la valeur d'acquisition des biens et des services et de l'autoconsommation (produits agricoles, services de logements habités par leurs propriétaires,...) ». Les enquêtes sur la consommation et les dépenses des ménages, se réfèrent à une définition de la consommation proche de celle de la comptabilité nationale. Il s'agit d'une observation des biens et services acquis et des dépenses conséquentes. Celles-ci s'étendent, pour le cas du Maroc, à toutes les sorties d'argent engendrées par l'acquisition de biens et services, à la valeur locative des logements occupés par leurs propriétaires, à l'autoconsommation, aux transferts, aux taxes qui ne sont pas dues à l'exercice d'une activité professionnelle, et aux avantages en nature engendrés par l'exercice d'une activité salariée.

Parmi les principaux indicateurs de la consommation des ménages et de leur répartition sociale et selon les postes de consommation, il y a :

La dépense totale annuelle moyenne par personne: Selon l'approche de la comptabilité nationale, cet agrégat est obtenu en rapportant la consommation finale des ménages à l'effectif de la population. Lorsque les dépenses sont obtenues à partir d'une enquête auprès des ménages, cet indicateur peut-être aussi bien calculé à l'échelle nationale que par entité spatiale ou sociale.

Le coefficient budgétaire: désigne la part du budget consacrée par les ménages à l'acquisition d'un bien ou d'un service (ou d'un groupe de biens ou de services) dans le total des dépenses des ménages.

Le décile le plus défavorisé: regroupe les 10% de la population qui réalisent les plus faibles dépenses de consommation par personne.

Le décile le plus aisé: regroupe les 10% de la population qui réalisent les plus fortes dépenses de consommation par personne.

Rapport inter-décile: est le rapport de la part du décile le plus aisé dans la masse globale des dépenses à la part du décile le plus défavorisé.

Nutrition de la population: la nutrition de la population est essentiellement évaluée par les indicateurs suivants :

Incidence de l'insuffisance pondérale néonatale : est la proportion des nouveau-nés pesant moins de 2500 grammes.

Incidence de l'insuffisance pondérale: Tout individu dont la mensuration poids-âge se situe en dessous des normes de référence (norme internationale) présente une insuffisance pondérale qui peut être modérée ou aiguë selon l'importance du déficit. Plus précisément, l'incidence de l'insuffisance pondérale correspond au pourcentage d'individus dont le poids corporel est inférieur à deux écarts-types au poids médian par âge de la population de référence.

Incidence du retard de croissance : Toute personne dont la taille se situe en dessous des normes internationales de référence présente un retard de croissance. Le pourcentage d'individus (ou d'enfants) ainsi caractérisés représente l'incidence du retard de croissance.

Incidence de la dénutrition : Toute personne dont la mensuration poids-taille se situe en dessous des normes de référence établies à l'échelle internationale, est considéré en situation de dénutrition (amaigrissement). Le pourcentage de personnes (ou d'enfants) ainsi caractérisés représente l'incidence de la dénutrition.

Le score protéique : La valeur nutritionnelle d'une protéine donnée, est appréciée en comparant sa composition en acides aminés essentiels à celle de la protéine de référence et ce en calculant l'indice chimique de la protéine locale :

$$\text{Indice chimique} = 100 * (\text{mg d'acide aminé fourni par 1 g de protéine locale}) / (\text{mg d'acide aminé fourni par 1 g de protéine de référence})$$

L'indice chimique est calculé pour les acides aminés essentiels qui limitent la qualité protéique des rations humaines : la lysine, les acides aminés soufrés (méthionine, cystine), la thréonine et le tryptophane. Un indice chimique de 60% signifie que seuls 60% des protéines de la ration alimentaire sont utilisées par l'organisme pour la synthèse ; les 40% restants sont utilisés en tant que source d'énergie à l'instar des glucides et des lipides.

Besoin minimum en énergie: Calculé à partir d'un poids idéal, ce besoin tient compte de l'âge et de la taille. Pour les enfants âgés de moins de 10 ans, le besoin énergétique minimum est

calculé en fonction du poids idéal. Pour les adolescents et les adultes, le besoin énergétique minimum est obtenu en multipliant le métabolisme de base par 1,4.

Besoin recommandé en protéines: Les normes de la F.A.O. et de l'O.M.S donnent l'apport de sécurité en protéines ayant la digestibilité et la qualité de celle de l'œuf ou de lait par kg de poids idéal. Le supplément en protéines en grammes par jour est de 6,0 pour les femmes enceintes ; de 17,5 pour les femmes allaitantes de moins de 21 ans et de 13,0 pour les femmes allaitantes de 21 ans et plus. Selon ces normes, tout individu dont l'apport est inférieur à 60% de l'apport de sécurité (soit 0,45 g/kg) risque d'être déficitaire en protéine.

Besoins recommandés en calcium, fer, thiamine, riboflavine et niacine: Comme pour le fer, l'allocation de sécurité en calcium recommandée par la F.A.O - O.M.S. varie selon l'âge et le sexe. Concernant le besoin recommandé en thiamine "Vit.B1" (t), en riboflavine ou vitamine B2 (r) et en niacine ou vitamine PP (n), il est calculé en fonction du besoin recommandé en énergie (e) comme suit :

$$\begin{aligned}t &= e * 0,40 / 1000 \\r &= e * 0,55 / 1000 \\n &= e * 6,6 / 1000\end{aligned}$$

Produit intérieur brut (PIB): Cet agrégat mesure «l'apport de l'activité de production à l'économie nationale et représente la richesse créée au cours de l'année». Il est obtenu en «sommant les valeurs ajoutées générées par les différents agents économiques et des droits et taxes à l'importation». L'évolution en volume du PIB mesure le niveau de la croissance de l'économie nationale. La variation du rapport entre le PIB en valeur courante et le PIB en volume (ou indice implicite des prix du PIB) mesure la variation du niveau général des prix (demande finale intérieure et échanges de biens et services avec l'extérieur). Il importe de noter que «le PIB ne correspond pas au total du revenu, il faut tenir compte du fait qu'une partie va être versée ou reçue de l'extérieur sous forme de revenus (salaires et revenus de la propriété et de l'entreprise) et de transferts courants. La correction du PIB de ces flux aboutit au revenu national brut disponible. Celui-ci constitue, par conséquent, le revenu global de la nation obtenu par la somme du PIB et des revenus nets reçus de l'extérieur. Il est affecté à la consommation finale et à l'épargne nationale». Parmi les indicateurs les plus courants du PIB, il y a le PIB par tête et le PIB par tête en parité de pouvoir d'achat.

Le PIB par tête : est le rapport du PIB d'une année donnée à l'effectif de la population de la même année.

Le PIB en parité de pouvoir d'achat (PPA) : La PPA est l'équivalent du nombre d'unités de compte monétaires du pays nécessaire pour acheter le même panier représentatif de biens et services, ou un panier équivalent, à ce que l'on pourrait acheter pour un US \$. Il se peut en effet, qu'un revenu, même faible, correspond à un panier de biens de consommation plus important que celui correspondant à un revenu supérieur mais dans un pays où le coût de la vie est plus élevé.

Le PIB intervient dans l'estimation d'autres indicateurs macro-économiques comme :

Le taux d'investissement est la formation brute de capital fixe rapportée au PIB courant et exprimée en %.

Le taux d'épargne est l'épargne rapportée au PIB courant ; rapport exprimé en pourcentage.

Le revenu par tête est le revenu national brut disponible rapporté à l'effectif de la population.

Niveau de vie : fautes de données fiables sur le revenu des ménages, la dépense totale annuelle moyenne par personne est, dans les conditions actuelles, le seul agrégat apte à approcher le niveau moyen de vie. Cet indicateur est déduit de l'observation des dépenses de consommation des ménages. Celles-ci s'étendent, pour le cas du Maroc, à toutes les sorties d'argent engendrées par l'acquisition de biens et services, à la valeur locative des logements occupés par leurs propriétaires, à l'autoconsommation, aux transferts, aux taxes qui ne sont pas dues à l'exercice d'une activité professionnelle, et aux avantages en nature engendrés par l'exercice d'une activité salariée. La correction de la dépense totale annuelle d'un ménage par sa taille, aboutit à la construction de la dépense annuelle moyenne par personne; agrégat assimilé au niveau moyen de vie.

Indice du coût de la vie (ICV) : Tel qu'il est conçu et observé par la Direction de la Statistique, cet indice « sert à mesurer la variation relative des prix à la consommation d'un échantillon de biens et services représentatif des habitudes de consommation des ménages de référence ». Il permet, entre autres, d'approcher le taux d'inflation, d'analyser et de suivre la conjoncture économique. Sa population de référence est constituée de cadres moyens, de commerçants, d'indépendants non agricoles, d'employés de bureaux et de services et des ouvriers non agricoles. Le panier auquel se réfère cet indice se compose de 385 produits et de 768 variétés de produits.

Formes et niveaux d'emploi

Telle qu'elle est préconisée par les opérations statistiques de la Direction de la Statistique, l'observation du type d'activité de la population est conforme aux recommandations internationales dont notamment celles du BIT. Elle permet de répartir la population selon deux principales sous-populations: population active (occupée ou en chômage) et population inactive. Comme la population inactive regroupe les personnes qui ne sont pas économiquement actives, cette section se limite à la définition des composantes de la population active. C'est seulement en maîtrisant le concept de la population active occupée, de la population active en chômage et de la population active occupée sous-employée que l'on peut évaluer les divers indicateurs de l'emploi.

La Population active: la population active se compose de la population active occupée et de la population active en chômage. Ces deux sous-populations sont ainsi définies:

-Population active occupée: regroupe toutes les personnes âgées de sept ans et plus, ayant exercé au moment de l'interview une activité rémunérée ou un travail d'auto-production apportant une contribution appréciable à la consommation du ménage. Les personnes qui disposent d'un travail qu'ils n'ont pas exercé pour un empêchement temporaire et qui comptent le reprendre, sont également considérées comme actives occupées. Font également partie de la population active

occupée, les personnes qui déclarent disposer d'un travail qu'elles sont sûres de reprendre après la disparition de l'empêchement temporaire, souvent indépendant de leur volonté, à condition qu'elles en soient absentes pour une durée inférieure à deux mois et qu'elles comptent sûrement le reprendre. Notons que les personnes âgées de moins de 15 ans qui poursuivent des cours d'apprentissage d'un métier chez un 'maâllem' produisant des biens et services, sont classées parmi les actifs occupés. Il convient de préciser par ailleurs que les personnes qui ne se déclarent ni totalement inactives ni à la recherche d'un travail, sont considérées actives occupées si elles ont effectué des travaux à caractère économique autres que les travaux ménagers et l'entretien du logement durant les sept jours précédant le jour de l'observation du type d'activité.

Population active en chômage: est classée "chômeur", toute personne âgée de 15 ans et plus, qui n'est pas active occupée, qui n'est pas en train d'apprendre un métier, et qui cherche un travail au moment de l'enquête ou qui n'est pas à la recherche d'un travail pour une raison traduisant qu'elle est effectivement en chômage. Est aussi considéré "à la recherche d'un travail" tout enquêté:

- allant aux chantiers, au 'mokaf', aux entreprises ou aux bureaux de placement pour chercher un travail ou pour s'inscrire comme demandeur d'emploi;
- s'adressant aux entreprises, faisant des annonces ou répondant aux annonces ou prenant part aux entrevues en vue d'obtenir un emploi;
- faisant tout autre effort en vue de trouver un travail.

La notion de "recherche d'un emploi" n'est pas liée à la date de référence (au moment de l'enquête). En effet, il se pourrait qu'un enquêté se trouve en situation de chômage sans pour autant qu'il cherche effectivement un emploi à cause d'une maladie passagère, de sa conviction de l'inexistence des possibilités d'embauche, de l'attente d'une réponse de la part d'un employeur public et/ou privé, etc.

La population active occupée sous-employée: La population active occupée sous-employée est généralement définie sur la base de l'insuffisance de la durée de travail et de l'inadéquation de l'emploi exercé aux capacités physiques et aux compétences intellectuelles des personnes pourvues d'un travail. Cette définition intègre parfois l'insuffisance du revenu et la lourdeur des conditions de travail. L'approche préconisée par la Direction de la Statistique considère en état de sous-emploi toute personne active occupée « disposée à faire des heures complémentaires, disponible pour le faire et ayant travaillé moins du seuil relatif à la durée de travail normale ». Conformément à cette approche les formes d'emplois inadéquats sont aussi considérées comme une situation de sous-emploi à condition que « l'actif occupé doit être non satisfait de son emploi actuel, à la recherche d'un autre emploi ou disponible pour occuper un autre poste si l'occasion se présente ».

Indicateurs du niveau d'activité économique : les taux utilisés dans l'évaluation du niveau d'activité économique de la population, se définissent comme suit :

- Taux brut d'activité: est la part de la population active (qui participe ou cherche à participer à la production de biens et services) dans la population totale.
- Taux d'activité de la population adulte: est la part de la population active âgée de 15 ans et plus dans la population en âge d'activité (15 ans et plus).

- Taux de chômage: est le rapport entre la population active en chômage et la population active âgée de 15 ans et plus.
- Taux de sous-emploi: Rapport entre la population sous-employée et la population active âgée de 15 ans et plus.

1.2. Indicateurs socio-économiques composites

Les instruments statistiques composites dont l'estimation est généralement fondée sur la combinaison d'une série d'indicateurs élémentaires, sont ainsi présentés:

Seuil de pauvreté (ou ligne de pauvreté): Une fois le support des niveaux de vie (dépense annuelle moyenne par personne) choisi, la fixation du seuil de pauvreté consiste à:

○ établir le seuil de pauvreté alimentaire c'est à dire le niveau de dépense garantissant l'acquisition de biens et services alimentaires procurant le minimum requis en calories;

○ estimer la partie non alimentaire du seuil de pauvreté, c'est à dire le niveau des dépenses non alimentaires généralement assimilées à celui réalisé par les populations qui atteignent juste le seuil de pauvreté alimentaire.

Choix du seuil de pauvreté alimentaire: Ce choix est fondé sur la ration journalière recommandée (R.J.C) par la F.A.O. et l'O.M.S. Il est basé sur la référence d'un homme moyen du point de vue poids et taille et qui exerce régulièrement une activité. Les données disponibles sur la nutrition de la population datent de 1984/85 et révèlent que le niveau moyen des besoins recommandés s'établit à 2 400 kcal par jour et par équivalent adulte au Maroc. Il reste donc à fixer la nature et le coût du panier de produits et services alimentaires qui permet de satisfaire ce besoin recommandé en calories. Les données de la dernière enquête sur la consommation (1984/85), révèlent que le panier le moins coûteux qui permet de satisfaire la R.J.C. est celui des ménages relevant du deuxième quintile de la dépense totale par tête. Ce panier est supposé "compatible" avec les habitudes de consommation des couches les plus défavorisées.

Le test du différentiel systématique des prix des produits alimentaires relevés auprès des ménages dans le cadre de l'enquête sur les niveaux de vie 1990/91, a révélé que les différences régionales des prix payés par les ménages les plus défavorisés, ne sont pas statistiquement significatives. La multiplication du panier garantissant le minimum requis en calories par le même vecteur des prix permet, dans ces conditions, d'estimer le seuil de pauvreté alimentaire indépendamment de la région économique et du milieu de résidence.

Choix de la partie non-alimentaire du seuil de pauvreté: La seconde étape de la détermination du seuil de pauvreté, est celle de l'allocation des dépenses non alimentaires. Si l'on se limite à la démarche d'allocation selon laquelle le niveau des dépenses non alimentaires qu'un non pauvre doit réaliser est celui de ceux qui atteignent juste le seuil de pauvreté alimentaire sans pour autant supprimer toute dépense non alimentaire, le niveau de la dépense non alimentaire ainsi obtenu, est ajouté au seuil de pauvreté alimentaire pour donner le seuil total de pauvreté. Ce seuil est dit élevé par comparaison avec le seuil bas qu'on aurait déterminé en estimant l'allocation non alimentaire auprès de ceux qui ne satisferont leurs besoins alimentaires que s'ils leur consacrent la totalité de leur revenu.

Enfin, le seuil total de pauvreté est obtenu en augmentant le seuil de pauvreté alimentaire par le seuil de pauvreté non alimentaire (allocation non alimentaire), soit :

Seuil de pauvreté = [Seuil de pauvreté alimentaire] + [Seuil de pauvreté non alimentaire]

Incidence de la pauvreté

Tous les indices de la pauvreté se réfèrent à la mesure suivante :

$$P_{\alpha} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^{i=q} \left[\frac{z - d_i}{z} \right]^{\alpha}$$

n : taille de la population

q : effectif de la population pauvre

d_i : dépense par tête de la personne pauvre i

z : seuil de pauvreté.

Selon que α prend les valeurs 0 ; 1 ou 2, la mesure P_{α} permet de porter un jugement différent sur la pauvreté.

Si $\alpha = 0$: P_{α} est le taux de pauvreté (indice numérique de la pauvreté) : proportion des pauvres dans la population.

Si $\alpha = 1$: P_{α} est le ratio du déficit du revenu : degré de déficit du revenu par rapport au seuil de pauvreté.

Si $\alpha = 2$: P_{α} est l'indice de sévérité de la pauvreté: degré de gravité de la pauvreté.

Ces indices se définissent comme suit :

- Taux de pauvreté (indice numérique de la pauvreté): est la proportion des pauvres dans la population totale. Ce taux ne renseigne pas sur la gravité de la pauvreté mais simplement sur sa prévalence.

- Ratio du déficit du revenu: mesure le degré de déficit (ou l'écart) du revenu (ou de la dépense totale par personne) par rapport au seuil de pauvreté. Bien que cet indice soit considéré comme une mesure type de la pauvreté, il n'en demeure pas moins qu'il ne renseigne pas sur la redistribution parmi les pauvres; il ne dépend que de leur revenu moyen (ou de leur dépense moyenne).

- Indice de sévérité de la pauvreté: cet indice mesure le degré de gravité de la pauvreté. Il prend en considération la redistribution des revenus au sein de la population pauvre. Alors qu'avec le ratio du déficit du revenu, un Dirham gagné par les très pauvres aurait la même incidence qu'un Dirham gagné par les modérément pauvres, l'emploi de l'indice de sévérité de la pauvreté introduit une distinction entre les deux situations. Le calcul de cet indice affecte plus de poids aux plus pauvres dans la population pauvre.

IDH : Indicateurs du développement humain

L'IDH est un indicateur composite comportant trois éléments: la durée de vie, mesurée d'après l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'éducation, mesuré par un indicateur combinant pour deux tiers le taux d'alphabétisation des adultes et pour un tiers le taux brut de scolarisation combiné (tous niveaux confondus), et le niveau de vie, mesuré d'après le PIB réel par habitant (exprimé en PPA). Dans le Rapport Mondial sur le Développement Humain 1998, les indicateurs de l'espérance de vie, de l'alphabétisation des adultes et de la scolarisation tous niveaux confondus, sont tous calculés selon la formule suivante:

[la valeur réelle - la valeur minimale] / [la valeur maximale – valeur minimale].

Les valeurs minimales et maximales sont respectivement:

- fixées à 25 et à 85 pour l'espérance de vie,
- portées à 0% et à 100% pour l'alphabétisation et la scolarisation,
- à 100 et à 6311 PPA pour le PIB eu égard à sa valeur (3477 PPA) par habitant au Maroc (inférieure au seuil de 6311 PPA).

L'indicateur de l'éducation est égal à :

[2 fois l'indicateur de l'alphabétisation + 1 fois l'indicateur de la scolarisation] / 3.

La composition de l'indicateur de revenu est un peu plus complexe. La valeur de seuil (y^*) est fixée par convention au revenu mondial moyen, soit 6311 dollars (en PPA) pour 1995, et tout revenu supérieur à ce seuil est ajusté en appliquant la formule d'Atkinson de l'utilité marginale décroissante du revenu (formule d'adhésion):

$$\begin{aligned} W(y) &= y^* \text{ pour } 0 < y < y^* \\ &= y^* + 2 [(y - y^*)^{1/2}] && \text{pour } y^* \leq y \leq 2 y^* \\ &= y^* + 2 (y^{*1/2}) + 3 [(y - 2 y^*)^{1/3}] && \text{pour } 2 y^* \leq y \leq 3 y^* \\ y &= y^* + 2 (y^{*1/2}) + 3 [(y - 2 y^*)^{1/3}] + \dots + n [(1 - (n - 1) y^*)^{1/n}] && \text{pour } (n - 1) y^* \leq y \leq n y^*. \end{aligned}$$

L'IDH est pris égal à la moyenne arithmétique simple des indicateurs de l'espérance de vie, de l'éducation et du PIB réel corrigé par habitant (PPA).

IPH-1 : Indicateur de la pauvreté humaine (pour les pays en développement).

L'estimation de l'IPH-1, se réfère aux insuffisances représentées en termes de :

- longévité par le % de la population risquant de décéder avant l'âge de 40 ans (P1),
- le manque d'instruction représenté par le taux d'analphabétisme des adultes (P2),
- et par le manque de conditions de vie décentes (P3) assimilé à la moyenne arithmétique simple du :

- % d'individus privés d'eau potable,
- % d'individus privés de soins de santé,
- et du % des enfants de moins de cinq ans souffrant de malnutrition.

L'IPH-1 est donc un indicateur qui rend compte des insuffisances représentées en termes de longévité par le % de la population risquant de décéder avant l'âge de 40 ans (P1), du manque d'instruction représenté par le taux d'analphabétisme des adultes (P2) et du manque de conditions de vie décentes (P3) assimilé à la moyenne arithmétique simple du % d'individus privés d'eau potable, du % privé de soins de santé et du % des enfants de moins de cinq ans souffrant de malnutrition. L'IPH-1 est par la suite pris égale à la valeur :

$$IPH - 1 = \left[\frac{1}{3} (P_1^3 + P_2^3 + P_3^3) \right]^{1/3} .$$

1.3. Indicateurs de la disparité

Disparités femmes-hommes : Ensemble d'estimations nationales, régionales et autres dans lequel tous les chiffres relatifs aux paramètres retenus sont exprimés pour les femmes par rapport aux chiffres correspondants pour les hommes (base 100).

Disparités zones rurales-zones urbaines: Ensemble d'estimations nationales, régionales et autres dans lequel tous les chiffres relatifs aux paramètres retenus sont exprimés pour les zones rurales par rapport aux chiffres correspondants pour les zones urbaines (base 100).

**Annexe 2: Indicateurs socio-économiques:
niveau et tendance récente**

**Tableau 1: Tendance comparée des principaux indicateurs macroéconomiques
et de l'indice du coût de la vie**

Indicateurs	1981	1983	1990	1994	1996
PIB (prix courants) (en million de DH)	79034,3	99142,7	212823,2	279322,7	320919,7
Variation (en %)	6,7	6,7	9,7	12,1	14,1
PIB (prix constants)(en million de DH)	72041,9	78531,3	108120,4	121169,7	126228,1
Variation (en %)	-2,8	-0,6	4,0	10,4	12,0
Revenu par tête (en DH)	4046	4844	9235	11101	12304
Variation (en %)	3,3	5,5	10,9	9,9	12,2
PIB par habitant (en DH)	3984	4759	8803	10713	11953
Variation (en %)	4,0	4,6	7,6	10,0	12,2
Indice du coût de la vie (Variation en %)	12,5	6,2	7,0	5,1	3,0
Taux d'investissement	26,0	24,4	24,0	20,7	20,2
Taux d'épargne	14,5	17,9	24,9	19,0	18,8
Déficit budgétaire/PIB	1,52	1,76	3,82	3,52	2,17
Déficit commercial/PIB	13,2	11,0	10,4	10,5	9,5
Déficit de la balance des paiements/PIB	0,6	0,5	6,4	1,2	0,7
Taux de couverture des exportations par les importations (en %)	53,4	57,5	61,1	55,4	57,5
Dette publique (en million de DH)	3066	4841	13200	15817	17285
Dette publique/PIB (en %)	3,88	4,88	6,20	5,66	5,39
Masse monétaire (en million de DH)	35596	46320	114802	174242	198780
SMIG/heure (en DH)	2,36	3,26	6,60	-	-
SMAG/jour (en DH)	12,20	16,80	34,18	-	-

Evolution de l'indice du coût de la vie (ICV)								
Année	1990	1992	1994	1995	1996	1997	1998	Variation moyenne (en %)
Alimentation	8,0	6,0	7,0	8,0	0,7	-1,1	3,1	5,2
Autres produits	6,2	5,4	3,5	4,5	5,1	2,9	2,3	4,5
Ensemble	7,0	5,7	5,1	6,1	3,0	1,0	2,7	4,9
ICV	107,0	122,2	135,1	143,4	147,7	149,2	153,3	-

Source: Direction de la Statistique: Annuaire Statistiques des années 1982 à 1998. Indice du coût de la vie - Milieu urbain, 1990 à 1998.

**Tableau 2: Priorités socio-économiques de la population urbaine
(classement des 25 premiers besoins prioritaires)**

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Emploi	19,84
2	Habitat social	18,09
3	Construction et entretien des routes	8,77
4	Réseau d'égouts	7,64
5	Disponibilité d'eau potable	6,40
6	Pavement (goudronnage) des rues	4,78
7	Electricité	4,74
8	Sécurité du citoyen	3,32
9	Augmentation des salaires	2,03
10	Mosquées	1,50
11	Hôpital, dispensaire et centre de santé	1,13
12	Aides aux familles démunies	1,10
13	Espace vert	1,08
14	Transport urbain	0,59
15	Amélioration des retraites	0,56
16	Allègement des impôts sur les revenus limités	0,51
17	Ecole, collège et lycée	0,38
18	Lutte contre l'habitat insalubre	0,36
19	Contrôle des prix des produits alimentaires	0,34
20	Souk hebdomadaire et assimilé	0,34
21	Réseaux d'entraide et de solidarité sociale	0,31
22	Gratuité de l'hospitalisation	0,28
23	Jardin d'enfants	0,21
24	Généralisation de la couverture médicale	0,20
25	Complexes sportifs et piscines	0,20

Source : Direction de la Statistique (1998) : Priorités sociales nationales : pluralité et différenciation spatiale.

**Tableau 3: Priorités socio-économiques de la population rurale
(classement des 25 premiers besoins prioritaires)**

Ordre de priorité	Type de priorité	% de ménages
1	Electricité	26,5
2	Disponibilité d'eau potable	23,2
3	Construction et entretien des routes	20,6
4	Emploi	7,87
5	Hôpital, dispensaire et centre de santé	4,90
6	Ecole, collège et lycée	4,50
7	Habitat social	2,44
8	Transport rural	1,23
9	Aides aux familles démunies	1,18
10	Aide aux agriculteurs défavorisés	1,01
11	Réseau d'égouts	0,57
12	Augmentation des salaires	0,48
13	Proximité de l'administration	0,41
14	Téléphone	0,25
15	Réseaux d'entraide et de solidarité sociale	0,23
16	Pavement (goudronnage) des rues	0,16
17	Mosquées	0,16
18	Contrôle des prix des produits alimentaires	0,14
19	Lutte contre l'habitat insalubre	0,14
20	Souk hebdomadaire et assimilé	0,11
21	Jardin d'enfants	0,11
22	Club d'initiation	0,11
23	Transport urbain	0,09
24	Réforme administrative et allégement des procédures administratives	0,09
25	Gratuité de l'hospitalisation	0,07

Source: Direction de la Statistique (1998): Priorités sociales nationales: pluralité et différenciation spatiale

**Tableau 4: Caractéristiques socio-économiques des douars
ruraux selon le type d'habitat. En % de douars**

Indicateurs	Type d'habitat du douar		Total
	groupé	dispersé	
• Souk hebdomadaire			
- % de douars	13,0	12,5	12,8
- Distance moyenne (en km) du douar	9,8	9,8	9,8
• Moulin à grain			
- % de douars	46,3	41,7	44,1
- Distance moyenne (en km) du douar	6,6	9,6	8,1
• Four à pain			
- % de douars	13,0	8,3	10,8
- Distance moyenne (en km) du douar	20,4	19,5	20,0
• Nadi			
- % de douars	7,4	2,1	4,9
- Distance moyenne (en km) du douar	20,1	29,2	24,5
• Ecole primaire			
- % de douars	74,1	70,8	72,6
- Distance moyenne (en km) du douar	20,1	3,8	11,9
• Dispensaire de santé			
- % de douars	16,7	8,3	12,8
- Distance moyenne (en km) du douar	13,2	11,6	12,4
• Accoucheuse formée			
- % de douars	-	2,1	1,0
- Distance moyenne (en km) du douar	27,2	37,6	32,0
• Pharmacie			
- % de douars	7,4	4,2	5,9
- Distance moyenne (en km) du douar	13,5	21,8	17,4
• Réseau d'eau potable			
- % de douars	20,4	4,2	12,8
• Fontaine publique			
- % de douars	33,3	22,9	28,4
- Distance moyenne (en km) du douar	11,9	16,7	14,4
• Centre d'encadrement agricole			
- % de douars	3,7	4,2	3,9
- Distance moyenne (en km) du douar	24,2	27,8	25,9
• Proportion de douars électrifiés	33,3	10,4	22,6
• Proportion de douars où les exploitants agricoles fréquentent un centre d'encadrement	56,6	29,2	43,6

Source: Direction de la Statistique (1999): ENBTF 1997/98 :

Les emplois du temps de la femme au Maroc.

Notes: - Les taux d'accès relevés dans ce tableau ne concernent que les douars échantillons de l'ENBTF 1997/98.

- Les distances calculées ne concernent que les douars ne disposant pas de l'équipement ou du service en question.

Tableau 5: Tendence de la condition sociale de la population

Indicateur	Niveau	
	De référence	Récent
• % de ménages branchés au réseau d'électricité	(1996)	(1997-98)
Urbain	84.4	89.3
Rural	13.9	18.5
National	53.5	59.6
• % de malades ruraux à moins de 6 km d'un service de santé.	1991	1996
Rural	27.2	26,8
• % de ménages à moins de 200 mètres d'un point d'eau en milieu urbain et à moins d'un km en milieu rural	(1996)	(1997/98)
Urbain	93.9	97.0
Rural	87.4	87.2
National	91.1	92.3
• % de ménages branchés au réseau d'eau potable	(1991)	(1997/98)
Urbain	76.0	83.2
Rural	6.3	6.2
National	42.0	51.0
• % de ménages bénéficiant de l'assainissement liquide	(1991)	(1997/98)
Urbain	79.0	85.7
Rural	1.2	1.9
National	40.9	50.6
• % de ménages disposant d'un récepteur TV	(1991)	(1997/98)
Urbain	86.2	91.5
Rural	30.4	45.9
National	58.9	72.5
• % de ménages bénéficiant de la collecte communale des ordures	1991	1997/98
Urbain	84.8	90.5
Rural	2.0	1.3
National	44.2	53.2
% de ménages disposants d'une antenne parabolique	(1995)	(1997/98)
Urbain	17.4	33.6
Rural	1.0	3.6
National	10.3	21.1

Sources : Direction de la Statistique : ENNVN 1990/91, ENPA 1996, ENF 1995 et ENBTF 1997/98.

Tableau 6: Tendence des niveaux de vie et de leur distribution sociale.

Indicateur	Valeur de référence	Valeur récente
1. Niveau de vie: dépense de consommation / an / tête	1984-85	1990-91
1.1. Rapport: moyenne urbaine/moyenne rurale	2.0	1.9
1.2. Rapport: moyenne/médiane	1.36	1.34
1.3. Apport calorifique quotidien par habitant en Kcalories.	1971	1984-85
Moyenne nationale	2466	2605
Les 10% les plus pauvres	-	2164
Les 10% les plus aisés	-	3139
1.5. Taux d'accroissement de la dépense par tête (en %)	1970-91	1985-91
Taux en volume –Urbain	1.4	5.0
Taux en volume –Rural	1.6	4.1
Taux en volume –National	1.9	5.1
1.6. PIB réel en PPA	1960	1995
- Moyenne par habitant	854	3477
2.1. Taux de prévalence de la pauvreté (en %)	1984-85	1990-91
Taux de pauvreté en milieu urbain	13.8	7.6
Taux de pauvreté en milieu rural	26.7	18.0
Taux global de pauvreté (niveau national)	21.1	13.1
2.2. % des ruraux en pauvreté absolue dans le volume des personnes en pauvreté absolue	1984-85	1990-91
	75.8	81.2
3. Répartition des niveaux de vie	1984-85	1990-91
3.1. Indice de GINI	0.408	0.393
3.2. Part (en %) de la dépense totale effectuée par les 10% les plus pauvres de la population (10 % inférieurs)	1984-85	1990-91
Urbain	2.4	2.6
Rural	3.2	3.7
National	2.6	2.7
3.3. Part (en %) de la dépense totale effectuée par les 10% les plus aisés de la population (10 % supérieurs)	1984-85	(1990-91)
Urbain	31.8	29.2
Rural	25.3	25.0
National	31.7	30.8
3.4. Rapport inter décile : (10% supérieurs/10% inférieurs)	1984-85	1990-91
Urbain	13.4	11.4
Rural	7.9	6.8
National	12.3	11.2

Source : Direction de la Statistique : ENCDM 1985/85 et ENNVN 1990/91.

**Tableau 7: Tendance de l'emploi et de sa structure
par branche d'activité et par statut professionnel.**

Indicateur	Niveau de référence	Niveau récent
1. Effectif de la population active urbaine en milliers	1990	1997
2. Effectif en milliers	3 895	5 068
3. dont % de femmes	26.1	25.1
4. dont % enfants (7 à 14 ans)	2.3	1.5
5. Effectif de la population active rurale en milliers	1986-87	1995
6. Effectif	5 539	5 024
7. dont % de femmes	42.9	35.8
8. dont % enfants (7 à 14 ans)	13.3	10.4
Taux d'activité (% des actifs de 15 ans et plus)	(1996)	(1997)
Urbain, Hommes	75.8	75.7
Urbain, Femmes	25.8	24.0
Urbain, Total	49.9	49.3
Rural, Hommes	86.6	-
Rural, Femmes	47.5	-
Rural, Total	66.5	-
National	57.4	-
Taux de chômage en%	(1996)	1997
Urbain, Hommes	16.1	15.3
Urbain, Femmes	23.6	21.8
Urbain, Total	18.1	16.9
Rural, Hommes	5.0	-
Rural, Femmes	1.6	-
Rural, Total	3.7	-
National	11.1	-
Taux de chômage urbain par groupes d'âge (en %)	(1992)	(1997)
15-24 ans	30.1	29.9
25-34 ans	20.3	24.1
35-44 ans	5.5	6.1
45 ans et plus	3.0	2.9
Total	16.0	16.9
Taux de chômage urbain par niveau scolaire en %	1992	1997
Sans niveau	7.8	5.5
Fondamental	18.3	18.3
Secondaire	25.1	25.0
Supérieur	18.1	28.3
Emploi selon le secteur d'activité économique en %	Rural 1995	Urbain 1997
Agriculture, forêt & pêche	77.0	5.1
Industrie	9.3	26.4
Bâtiment & travaux publics	4.1	8.9
Services	9.3	58.9
1. Emploi selon le statut socioprofessionnel	Rural 1995	Urbain 1997
Salarié	19.1	65.1
Indépendant	30.9	23.5
Aide familiale et assimilé	50.0	9.9

Source : Direction de la Statistique: Activité, emploi et chômage 1995 à 1997.

Tableau 8 : Evolution des principaux indicateurs de l'emploi urbain de 1996 à 1998.

Indicateurs	1996	1997	1998
-Population urbaine active (en milliers)	4.806	4.992	5.068
-Taux de féminisation de la population urbaine active âgée de 15 ans et plus (en %)	26,7	24,9	23,7
-Taux d'activité de la population urbaine âgée de 15 ans et plus (en %)	49,9	49,3	48,1
♦ Masculin	75,8	75,7	75,1
♦ Féminin	25,8	24,0	22,3
-Population active occupée urbaine âgée de 15 ans et plus (en milliers)	3.935	4.147	4.099
-Taux de féminisation de la population urbaine active occupée âgée de 15 ans et plus (en %)	24,9	23,4	22,1
-Taux d'emploi de la population urbaine âgée de 15 ans et plus (en %)	40,8	41,0	38,9
♦ Masculin	63,5	64,1	62,0
♦ Féminin	19,7	18,8	16,8
-Population active urbaine en chômage (en milliers)	871	845	969
-Taux de féminisation de la population urbaine active en chômage (en %)	34,8	32,0	30,2
- Taux de chômage urbain (en %)	18,1	16,9	19,1
♦ Masculin	16,1	15,3	17,5
♦ Féminin	23,6	21,8	24,4
-Taux de chômage des jeunes urbains (en %)			
♦ 15-24 ans	32,0	29,9	35,0
♦ 25-34 ans	24,3	24,1	26,2
-Chômage des urbains de niveau supérieur			
♦ Effectif (en milliers)	178	201	226
♦ Taux de chômage (en %)	23,4	24,3	26,0
-Part des chômeurs urbains de longue durée (12 mois et plus) (en %) dans la masse des chômeurs urbains.	69,6	75,7	74,0

Source: Direction de la Statistique, Activité, emploi et chômage 1996, 1997 et 1998.

Tableau 9: Composantes fondamentales du développement humain (IDH et IPH-1) différenciées selon le milieu de résidence et le genre.

Composante	Milieu de résidence		National	Pays en développement 1995
	Urbain	Rural		
Espérance de vie à la naissance (années) en 1997				
Hommes	70,8	65,0	67,1	60,7
Femmes	75,1	66,9	70,7	63,6
Ensemble	72,2	65,9	68,8	62,2
Taux d'alphabétisation des adultes (%) en 1997/98				
Hommes	78,0	43,8	63,6	78,8
Femmes	53,0	12,3	35,4	61,7
Ensemble	65,0	27,2	48,9	70,4
Taux brut de scolarisation tous niveaux confondus en 1997/98				
Hommes	68,6	44,8	57,2	53,0
Femmes	62,4	20,9	42,5	58,9
Ensemble	65,5	33,0	50,0	57,0
Risque de décès avant 40 ans en % (1995)	11,8	12,2	12,0	14
Pourcentage de la population privée de la proximité de:				
L'eau potable (1997)	3,0	12,8	5,6	29
Soins de santé (1991)	0,0	53,0	26,5	20

Sources: - Direction de la Statistique : ENVM 1990/91, ENBTF 1997/98: vol. 1: rapport de synthèse. CERED: Profil socio-démographique du Maroc (dépliant);
- PNUD: RMDH, 1998.

Notations: IDH: Indicateur de développement humain; IPH-1: Indicateur de la pauvreté humaine.

Tableau 10: Evolution comparée du développement humain et du revenu par habitant

Année	Indicateur de développement humain (IDH)			PIB/habitant en \$ 1987		
	Maroc	Tunisie	Algérie	Maroc	PVD	Monde
1960	0,198	0,258	0,264	484	330	1951
1970	0,282	0,340	0,323	575	474	2660
1980	0,383	0,499	0,476	782	685	3116
1990	0,549	0,690	0,553	916	736	3298
1995	0,567	0,748	0,737	871	867	3417
TAM1960-95	3,05	3,09	2,98	1,7	2,8	1,6

Notation: PVD: Pays en développement; TAM: Taux d'accroissement annuel.

Source: Rapport mondial sur le développement humain 1998.

Tableau 11: Evolution des apports nutritifs moyens selon le milieu de résidence

Nature des nutriments	1970/71	1984/85	Taux d'accroissement total
MILIEU URBAIN			
Energie (kcal)	2202,00	2423,00	+ 10,0 %
Protéine locale (g)	62,70	63,40	+ 1,1 %
Calcium (mg)	295,00	471,90	+ 60,0 %
Fer (mg)	11,40	13,50	+ 18,4 %
Vitamine A (mcg)	503,40	1039,30	+ 106,5 %
Vitamine C (mg)	76,20	116,70	+ 53,1 %
Vitamine B1 (mg)	1,00	1,38	+ 38,0 %
Vitamine B2 (mg)	0,40	1,20	+ 200,0 %
Vitamine PP (mg)	10,60	14,40	+ 35,8 %
MILIEU RURAL			
Energie (kcal)	2600,00	2747,00	+ 5,7 %
Protéine locale (g)	75,00	66,50	- 11,3 %
Calcium (mg)	297,70	367,90	+ 23,6 %
Fer (mg)	15,90	13,90	- 12,6 %
Vitamine A (mcg)	292,80	687,20	+ 134,7 %
Vitamine C (mg)	38,30	72,00	+ 88,0 %
Vitamine B1 (mg)	1,80	1,51	- 16,1 %
Vitamine B2 (mg)	0,60	0,98	+ 63,3 %
Vitamine PP (mg)	18,10	15,50	- 14,4 %

Source: Direction de la Statistique : ENCDM 1984/85, vol. 5, Nutrition des ménages.

Tableau 12 : Evolution de la structure énergétique et de son Origine selon le milieu de résidence

	1970-71		1984-85		Différence %
	Kcal	%	Kcal	%	
MILIEU URBAIN					
Protides totaux	251	11,4	232	9,6	- 7,6
Animaux	67	3,0	70	2,9	+ 4,5
Végétaux	184	8,4	162	6,7	- 11,9
Lipides totaux	584	24,0	671	27,7	+ 27,1
Animaux	123	5,6	138	5,7	+ 12,2
Végétaux	65	3,0	97	4,0	+ 49,2
Libres	340	15,4	436	18,0	+ 28,2
Glucides totaux	1423	64,6	1519	62,7	+ 6,7
Sucre	269	12,2	278	11,5	+ 3,3
Autres	1154	52,4	1241	51,2	+ 7,5
Calories	2202	100,0	2422	100,0	+ 10,0
MILIEU RURAL					
Protides totaux	300	11,5	242	8,8	- 19,3
Animaux	40	1,5	39	1,4	- 2,3
Végétaux	260	10,0	203	7,4	- 21,9
Lipides totaux	406	15,7	516	18,8	+ 27,1
Animaux	56	2,3	71	2,6	+ 26,8
Végétaux	94	3,6	85	3,1	- 9,6
Libres	256	9,8	360	13,1	+ 40,6
Glucides totaux	1894	72,8	1988	72,4	+ 5,0
Sucre	310	11,9	321	11,7	+ 3,5
Autres	1584	60,9	1667	60,7	+ 5,2
Calories	2600	100,0	2746	100,0	+ 5,6

Source: Direction de la Statistique : ENCDM 1984/85, vol. 5, Nutrition des ménages.

**Tableau 13: Taux de couverture sociale de la population selon
les caractéristiques socio-démographiques des ménages.
En %**

Caractéristiques socio-démographiques	Rural	Urbain	National
Région/ Groupe de régions			
Régions du sud	2,2	25,7	11,5
Chaouia-Ourdigha, Doukala-Abda	3,1	26,9	10,8
Marrakech-Tensift-Al Haouz, Tadla-Azilal	1,0	18,1	7,3
Meknes-Tafilelt, Fès-Boulemane	1,5	17,7	11,7
Oriental	7,0	30,0	19,8
Casablanca	6,3	27,9	27,2
Rabat-Salé-Zémour-Zaer, Gharb-Chrarda-Beni Hssen	0,9	32,2	21,1
Tanger-Tetouan, Taza-Al Hoccima-Taounate	2,1	14,4	7,2
Niveau scolaire du chef de ménage			
Sans niveau, Préscolaire et Coranique	1,6	12,2	6,0
Fondamental	4,8	28,9	22,2
Secondaire	20,0	61,2	57,8
Supérieur	54,6	66,5	65,9
Type d'activité du chef de ménage			
Actif occupé	2,2	27,9	14,6
Chômeur	1,4	8,9	6,3
Inactif	3,0	17,4	12,8
Statut socioprofessionnel du chef de ménage			
Salarié	5,8	41,7	30,4
Indépendant	0,9	2,6	1,4
Employeur	2,1	10,0	7,7
Aides familiales ou apprentis	1,9	10,6	6,7
Catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage			
Corps législatifs, cadres supérieurs et membres des professions libérales			
Cadres moyens et employés	27,4	63,2	60,8
Commerçants et intermédiaires financiers	14,1	61,9	55,1
Exploitants agricoles et assimilés	0,4	3,6	2,8
Artisans et ouvriers qualifiés de l'artisanat	1,2	4,5	1,4
Ouvriers	3,0	15,6	12,2
	2,5	17,5	10,0
Le ménage dispose d'un téléviseur			
Oui	4,4	27,2	20,8
Non	1,0	4,6	1,7
Le ménage dispose d'une antenne parabolique			
Oui	21,1	43,6	42,5
Non	2,1	19,8	10,5
Le ménage possède une voiture			
Oui	6,1	40,1	33,1
Non	2,1	21,3	11,5
Total	2,3	24,6	14,0

Source : Direction de la statistique (1998), Demande de soins de santé : niveau et déterminants.
Lecture: Dans ce tableau, les régions du sud sont: Oued Ed-Dahab- Lagouira, Laayoune- Boujdour-Sakia
El Hamra, Guelmim- Es-Semara et Souss-Massa-Daraâ.